

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021
Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Julien Barro

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Léo Peterschmitt, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Katia De Conti Kalonji et M. Didier Prod'hom

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, l'administration et le public qui suit les débats à distance.

En préambule, le Président rappelle les gestes barrières à respecter durant la séance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
Propositions du Conseil administratif
4. Délibération administrative **042-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.– destiné à l'attribution d'un crédit de soutien à fonds perdu à l'économie carougeoise.
5. Délibération administrative **044-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative au transfert du droit de superficie distinct et permanent (DDP) octroyé à l'association le Foyer carougeois au profit de la Fondation du Foyer carougeois sur la parcelle n° 2113, propriété de la Ville de Carouge, sise au 18 route de Saint-Julien à Carouge.

6. Délibération administrative **045-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 6'234'000.— pour la réalisation d'un centre aquatique, sis 53 route de Veyrier, parcelle n° 3188 à Carouge.
7. Délibération administrative **046-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 888'000.— pour la mise en conformité des structures du parking Vibert et les aménagements urbains du périmètre Vibert-Sardaigne.
8. Délibération administrative **047-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 31'500.— destiné à l'élaboration d'un plan d'action favorisant la biodiversité.
9. Délibération administrative **048-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la constitution du DDP 3532 grevant la parcelle n° 3388 de Carouge, mise en PPE de ce DDP, constitution de servitudes et l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 3'706'000.— pour la réalisation d'une ludothèque et d'une arcade commerciale sur la parcelle 3388, respectivement le feuillet DDP 3532 n°107, sis dans l'îlot « Cité Léopard ».
10. Délibération administrative **049-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'546'944.26.— pour la comptabilisation d'amortissements 2021.

Propositions du Conseil municipal

11. Délibération municipale **005-2021 P** : Proposition du Conseil municipal relative aux modifications apportées à son règlement LC 08 111.
12. Motion **013-2021 R** : Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des écoles primaires de la commune de Carouge.
13. Motion **014-2021 P** : Pour une alimentation durable et alternative dans les restaurants scolaires de la Ville de Carouge.
14. Motion **015-2021 P** : Pour une Assemblée citoyenne communale à Carouge.
15. Postulats
16. Résolutions
17. Pétition **003-2021 P** : Tapage diurne et nocturne dans le beach-volley de l'Agorespace du quartier des Tours
18. Questions

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président souhaite adresser à l'assemblée quelques mots pour ouvrir son année de présidence et également rendre hommage à son prédécesseur, qui malheureusement est excusé ce soir.

*Madame la Maire,
Mesdames les Conseillères administratives,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs, cher public*

En premier lieu, je tenais à remercier sincèrement Didier Prod'hom, président sortant, qui a géré nos travaux durant une année. Cela n'a, pour le moins, pas été simple dans cette période inédite à travers la crise sanitaire. Il s'excuse ce soir et ne peut malheureusement pas nous rejoindre.

Il a assuré le bon fonctionnement de notre institution démocratique avec une implication déterminée, tout en faisant preuve de bienveillance envers les uns et les autres.

Il a également tout mis en œuvre pour que des liens se tissent entre les personnes de ce nouveau Conseil, malgré les contraintes, afin que nous puissions nous réunir.

Je tiens à remercier chaleureusement cette assemblée de la confiance témoignée en me nommant à la présidence de ce Conseil municipal et de l'honneur qu'elle fait à mon parti.

Mes remerciements vont également au bureau sortant de ce Conseil, ainsi qu'à toute l'administration carougeoise, aux employés de la ville et à son secrétaire général qui assure avec brio le lien avec notre Conseil et bien évidemment pour nos trois conseillères administratives de leur implication pour la ville de Carouge.

J'en profite pour remercier tout l'équipage de la Revue ainsi que leur pilote pour leur persévérance et l'immense travail accompli pour nous chanter la législature passée.

Remerciements aux groupes PDC et Vert'libéraux pour leur confiance, et la possibilité qui nous est offerte de graviter librement autour de notre noyau afin d'enrichir et provoquer des débats constructifs et ouverts.

Arrivé à Carouge avec son balluchon du Piémont en 1884, il y a 137 ans, Domenico Barro, fonde une entreprise familiale, toujours active dans les métiers du bois. Elle est aujourd'hui dirigée par mon père et mon frère. Elle fut au début du siècle passé, notamment dans les mains de Marceline, mon arrière-arrière-grand-mère, plus tard dans celles de mon grand-oncle et de mon grand-père, Daniel, qui siégea deux législatures dans ce Conseil qu'il présida en 1963 et 1964. Cinquante-huit présidences plus tard, j'ai la chance de lui succéder !

Ce début de législature, n'a pas été propice au partage et à l'émulation rendue possible par le carnotzet pour les raisons que l'on connaît. Les positions et réflexions se font de manière plus cloisonnée au sein des groupes. J'ai la chance, pourvu que cela dure, d'entamer cette présidence parallèlement au redémarrage social.

Je vous invite à l'écoute, à la construction de débats fructueux, à la recherche du consensus. Soyons tous réceptifs au bon sens et méfions-nous des raccourcis et des dogmes.

Ces prochaines décennies, la ville de Carouge sera confrontée à de nombreux projets, dans tous ses quartiers, dont certains d'envergure, comme notamment le fantastique développement du PAV.

Il est primordial de partir juste, d'être clairvoyant, d'avoir les bons outils de planification prêts au bon moment, afin d'assurer une continuité et provoquer une dynamique optimale entre tous les acteurs et les services publics.

En plus du respect au sein de notre assemblée, nous devons porter une attention particulière sur le respect du travail de toutes et tous, de toutes ces études en cours et à venir, avec des mandataires toujours plus nombreux et variés, qui se concrétisent vite en milliers d'heures sur le moindre projet.

Le gaspillage au sens large est un fléau. Rien que sur notre petit territoire, les économies grises sont potentiellement considérables.

L'architecture, c'est le Théâtre de la vie des hommes.

L'importance de l'aménagement du territoire, de sa construction, est majeure. Je me permets d'insister sur cette thématique, car suivant sa gestion les impacts sont énormes sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques, les trois piliers du développement durable, qui doivent être intégrés avec équilibre pour garantir la pérennité de tout projet.

Il y a plus de 2000 ans à Rome, Vitruve dans son traité sur l'architecture antique, met en place trois principes fondamentaux : utilitas (fonction) firmitas (solidité) et venustas (beauté). Encore une fois le juste milieu à trouver entre ces principes, toujours d'actualité, est indispensable pour construire une vision cohérente et durable. Innovons mais ne réinventons pas la roue, l'histoire a tant à nous apprendre. Nous devons assurer la transition énergétique et donner une identité à nos nouveaux morceaux de ville afin qu'un jour, ils complètent le merveilleux patrimoine de notre cité sarde, ou piémontaise diront certains. Vive Carouge !

Applaudissements

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2021

M. Von Burg apporte une correction en page 8 : il n'a jamais été correspondant à Berlin, mais bien à Berne.

- Le Président soumet au vote le procès-verbal ainsi corrigé de la séance du 27 mai 2021.

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 est approuvé par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltbold :

Brochure de photos « De la crise sanitaire à la crise sociale »

Ma première communication concerne une brochure de photos retraçant les distributions alimentaires d'urgence lors du Covid-19 intitulée « De la crise sanitaire à la crise sociale », brochure qui a été posée sur vos pupitres.

Ce document, élaboré en collaboration avec les Etablissements Publics pour l'Intégration (EPI), la Fondation Colis du Cœur et la Fondation Partage, illustre avec des images très parlantes la phase 2 de l'aide alimentaire d'urgence dans notre canton.

Les différentes fondations organisatrices ont souhaité que les membres des Conseils administratifs et des Conseils municipaux des différentes communes impliquées dans cette action, reçoivent cette brochure.

Attribution des places en crèches et jardins d'enfants.

Alors que le processus d'attribution des places touche à sa fin et que les dernières familles ont reçu les courriers de réponses négatives de la part du CIAPE, je souhaite ce soir vous faire un point de situation sur la manière dont sont attribuées les places et vous donner quelques chiffres.

Comme vous le savez, la Ville de Carouge a ouvert il y a 11 ans le Centre d'information et d'accueil de la petite enfance – le CIAPE. Cette unité du Secteur de la petite enfance tient depuis lors une liste d'attente centralisée pour les demandes de places en crèches et jardins d'enfants subventionnés par la commune. Cette liste d'attente informatisée permet de traiter les dossiers de manière équitable et coordonnée avec les institutions de la petite enfance.

Les familles domiciliées à Carouge peuvent s'inscrire sur place ou en ligne, à partir du 3^{ème} mois de grossesse. Les places sont attribuées en tenant compte de la date d'enregistrement du dossier. Les personnes en emploi, en formation ou au chômage sont prioritaires pour des taux d'accueil correspondant à leur situation. Les familles dont les parents ne sont ni en emploi, ni en formation ni inscrites au chômage sont orientées vers un accueil à temps partiel ou vers un jardin d'enfants. Les situations d'urgence ou de protection sociale particulière peuvent, sur la demande d'un service cantonal compétent (tels que les HUG, le SPMI ou le SPAD), se voir attribuer une place de manière prioritaire. Dans la mesure des places disponibles, les attributions se font par ordre suivant : modification de l'abonnement au sein de la même structure ; priorité pour les fratries d'un enfant déjà accueilli au sein d'une structure, changement de structure en lien avec la situation géographique.

Le processus d'attribution des places démarre au mois de janvier, au moment où les directions de structures demandent aux familles déjà accueillies leurs souhaits d'accueil pour l'année suivante. Une fois ces besoins réceptionnés, les structures d'accueil annoncent au CIAPE les places vacantes pour la rentrée suivante. Le tri des dossiers est fait en deux temps (urgences, fratries, demandes de changements d'institutions), puis le restant des dossiers sur la base de l'ancienneté de la demande, la typologie de la place et le dossier de l'enfant (lieu d'habitation, abonnement, âge de l'enfant). Les familles sont ensuite directement contactées par la direction de la structure d'accueil qui leur propose la place. En cas de refus de la part de la famille, le dossier est renvoyé au CIAPE et le dossier suivant correspondant à la place vacante est envoyé.

Je peux vous assurer qu'aucune famille ne bénéficie ou n'a bénéficié de passe-droit. Le simple fait de s'inscrire plusieurs mois à l'avance et de renouveler son inscription ne garantit rien non plus.

Voici encore quelques chiffres :

Sur les 439 dossiers en attente au 1^{er} février 2021, 242 enfants ont obtenu une place pour la rentrée 2021 (dont 8 urgences, 24 demandes de changements d'institutions et 20 fratries), soit un taux de satisfaction de 55%.

A ce jour, 311 dossiers sont en liste d'attente (dont 114 nouveaux dossiers déposés entre février et ce jour), dont :

- 46 enfants qui naîtront à partir d'août 2021
- 124 enfants entre 0 et 1 an
- 80 enfants entre 1 et 2 ans
- 38 enfants entre 2 et 3 ans
- 22 enfants entre 3 et 4 ans

Vous aurez compris que malgré les près de 480 places dont nous disposons, qui bénéficient à environ 600 enfants, et les près de CHF 12 millions que nous dépensons chaque année pour subventionner ces places d'accueil, nous ne répondons de loin pas à l'entier de la demande. Nombreux sont les parents qui se retrouvent démunis, voire désespérés, lorsqu'ils reçoivent une réponse négative en juin. Nous essayons d'anticiper au mieux mais ce n'est pas aussi simple de procéder à ces attributions.

C'est aussi ce cruel manque de places qui nous a conduits à poursuivre et essayer de renforcer la prestation en accueil familial, qui nous coûtera certes plus cher suite à l'introduction du salaire minimum, mais qui permet toutefois d'offrir environ 35 places à des familles carougeoises.

Nous vous proposerons de débattre des enjeux de la petite enfance, tout comme de l'attribution des places, lors d'une commission sociale qui aura lieu après l'été, mais je réponds volontiers à vos questions ultérieurement, ce soir, sur le processus que je viens de décrire, si vous le souhaitez.

Communication de Mme Molinari :

Signature de la Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie

Votée à l'unanimité par le Conseil municipal du 28 janvier 2021, la motion 007 *Déclaration de l'urgence climatique [...]* demandait la ratification de la Charte des villes et communes pour le climat et l'énergie. Je vous informe que la signature par le Conseil administratif de cette charte est aujourd'hui publique. Un communiqué de presse a diffusé mi-juin cette information, qui sera publiée sur le site internet de la Ville sous la rubrique Agenda21.

Les principes d'actions recommandés par cette charte ont déjà été intégrés au Plan de législature 2020-2025, et sont au cœur des discussions du Plan directeur communal, afin de rendre cet engagement tangible.

Cette prise de responsabilité publique en matière de protection du climat par la Ville de Carouge, fait également écho à la publication début juin du Plan climat cantonal 2030 et nous nous en réjouissons.

Le Brunch du Goût, participatif et responsable, revient le dimanche 19 septembre !

Dans le cadre de la Semaine du Goût et suite au grand succès de l'édition 2019, la Ville de Carouge a le plaisir de proposer à nouveau à ses habitantes et habitants le Brunch du Goût le dimanche 19 septembre prochain de 10h30 à 14h30 sur la place du Marché, pour autant que les conditions sanitaires le permettent. Comme en 2019, cet événement intégrera des thématiques de durabilité importantes, à savoir une alimentation durable, le zéro déchet et le commerce équitable.

Si les normes sanitaires en vigueur le permettent, chacune et chacun sera invité à participer en apportant un plat *fait maison* à base de produits locaux et de saison à partager. Les participantes et participants amèneront aussi leur propre vaisselle afin d'éviter la production de déchets liés aux emballages à usage unique. En 2019, seulement 2kg de déchets incinérés ont été générés pour tout l'événement et les 150 à 200 participantes et participants. Il faudra relever le défi cette année encore !

Boissons et buffet d'accompagnement qui mettent en valeur le savoir-faire des artisanes et artisans carougeois ou le terroir genevois et qui sont issus du commerce équitable pour les aliments (tel le café) qui ne sont pas produits ici seront offerts. Des ateliers culinaires et Zéro déchet seront aussi proposés.

Cet événement est gratuit, sur inscription sur notre site internet.

Poubelle solaire compactante en test

Comme vous l'aurez peut-être remarqué, un nouveau container déchets a été installé sur la place du Marché.

Face à l'augmentation substantielle des déchets due à la consommation à l'emporter et tout en continuant de développer des campagnes de sensibilisation et de prévention, il s'avère en effet nécessaire de rechercher des solutions de gestion des déchets innovantes.

C'est pourquoi une poubelle qui compacte les déchets en réduisant leur volume par cinq grâce à l'énergie solaire est actuellement testée. Elle est par ailleurs Covid-compatible puisqu'elle fonctionne à pédale.

Ce dispositif de plus grande capacité permet ainsi :

- D'éviter de vider trois fois par jour (voire plus les jours d'affluence) la poubelle située précédemment au même endroit.
- De réduire la collecte des déchets, ce qui permet à son tour des économies opérationnelles, aussi bien en termes de coûts que d'émissions de CO2.

Je vous invite à la tester également.

Cheminements de mobilité douce à travers les Moraines – Itinéraire n° 2

Je suis heureuse de vous annoncer ce soir que le plan de développement du réseau de mobilité douce inscrit dans le plan directeur communal à travers les Moraines a franchi une étape importante. En effet, les travaux de l'itinéraire 2, allant de la rue du Tunnel au chemin de Pinchat via le cheminement du Clos-de-Pinchat, sont désormais terminés et le chemin a été ouvert le 11 juin dernier.

Il relie en toute sécurité le secteur au sud de notre territoire et Pinchat en particulier avec la partie centrale de notre ville.

Une attention particulière a été portée à la définition du parcours et aux travaux afin de tenir compte de la déclivité importante et afin de respecter le milieu forestier qui accueille le chemin et de tenir compte de la déclivité importante. A cette fin, je salue la très bonne collaboration avec le Service cantonal des paysages et des forêts de l'OCAN et le travail du service de l'urbanisme.

Pour rappel, le réseau de mobilité douce à travers la Moraine (DA 111-2018 et DA 205-2020) se compose de 7 itinéraires, à savoir :

- Itinéraire n° 1 : Liaison entre la rue du Tunnel et la rue des Moraines
- Itinéraire n° 2 : Liaison entre le chemin de Pinchat et la rue du Tunnel
- Itinéraire n° 3 : Reprise du cheminement existant entre la passerelle Sigismond et le cycle de Pinchat
- Itinéraire n° 4 et 7 : Liaison entre la passerelle de Sigismond et l'EVE du Val d'Arve via le bâtiment de la voirie
- Itinéraire n° 5 et 6 : Liaison entre le Rondeau et la gare de Lancy-Bachet

L'ouverture de l'itinéraire 2 fait suite à celle du tronçon le long du Tir-au-Canon. Les autres itinéraires suivront ces prochaines années.

Je vous invite à découvrir ce chemin terminé. Sous réserve des conditions sanitaires, un petit évènement pour marquer officiellement cette ouverture est envisagé à la rentrée.

Extension de la zone piétonne de la rue Saint-Joseph

Voici un point d'avancement du projet d'extension de la zone piétonne de la rue Saint-Joseph. Pour rappel, le projet a fait l'objet de la délibération 184-2019 votée en octobre 2019. Il s'agit du crédit d'étude et de réalisation d'un montant de CHF 1'653'338.- TTC destiné à l'extension de la zone piétonne, à son aménagement provisoire et à sa mise en valeur par un concept artistique.

Le déroulement du projet a pris du retard notamment à cause du COVID-19 et également des demandes de compléments de l'Office des autorisations de construire (OCT en octobre 2020, Police du feu en novembre 2021).

Deux autorisations de construire ont été demandées pour le projet en 2020.

La première concernant le projet au sol (DD 113615) a été déposée en juin 2020 et a été autorisée en force au printemps 2021.

La deuxième concernant le projet aérien (DD 113896) a été déposée en octobre 2020 et a reçu un préavis défavorable de la Commission Monuments Nature et Sites, s'opposant au projet de décoration aérienne dans le prolongement de la rue Saint-Joseph, estimant que le plafond prévu pour l'installation artistique était trop important et trop dense.

Concernant le projet au sol, le service de l'urbanisme a reçu les offres des entreprises de génie civil. La comparaison des offres est en cours. Les travaux devraient durer environ 2 mois. Ils sont planifiés pour octobre/novembre 2021 afin de limiter les perturbations pour les riverains et les commerçants (il s'agit de la fin de la période des terrasses et avant les fêtes de Noël).

A noter que le devis général actualisé des travaux de la partie au sol dépasse les estimations votées dans la délibération 184-2019 d'environ 300'000 CHF TTC (543'000 CHF TTC contre 217'000 CHF TTC). En effet, comme cela avait été expliqué lors des discussions sur le budget 2021, des prestations supplémentaires se sont révélées nécessaires pendant le développement du projet (telle l'installation de coffrets électriques pour manifestations enterrés).

Ce montant pourra être absorbé par la délibération en force, puisque le projet aérien ne pourra pas être malheureusement réalisé sous la forme prévue initialement.

Le service des affaires culturelles et le service de l'urbanisme sont en discussion afin d'envisager des solutions alternatives permettant la mise en valeur de l'extension de la future zone piétonne de la rue Saint-Joseph avec des aménagements (mobilier urbains et végétalisation), des décorations (y compris aériennes dans la mesure du possible) et des interventions artistiques. Celles-ci feront l'objet de discussions avec des représentants de l'association Carouge à Venir (ACAV), des intérêts de Carouge, des représentants de l'association du Vieux-Carouge et du Conseil municipal, comme initialement prévu d'ailleurs au travers du jury pour le plafond artistique.

Ces aménagements permettront de garder et prolonger l'esprit convivial et créatif de l'actuelle zone piétonne chère aux Carougeoises et aux Carougeois.

L'ouverture de ce nouveau tronçon de la rue piétonne est prévue pour début décembre 2021.

Communications de Mme Lammar :

Fête des écoles

Si une grande fête publique ne peut hélas pas avoir lieu comme d'habitude, il ne sera pas dit qu'à Carouge rien n'aura lieu pour nos élèves. La fête des écoles a été entièrement repensée cette année, en fonction des normes sanitaires. La fête populaire en soirée ne peut pas avoir lieu, toutefois les animations seront tout de même organisées, sans public, avec des activités par groupe de classe, dans des espaces dédiés aux enfants, encadrées par des adultes et en respectant les mesures de protection.

La fête se déroulera sur deux jours, le 1^{er} et le 2 juillet, au sein des établissements scolaires pour certaines écoles (Promenades, Val d'Arve, Tambourine et Vigne Rouge) ou au parc Cottier, pour les écoles Jacques Dalphin, Pervenches et Montfalcon. Sur chaque site, les classes de la 1P à la 7P auront quatre types d'animation : gonflables, jeux sportifs, manèges, ping-pong ludique, etc. Un goûter sera fourni par trois boulangeries carougeoises et les boissons seront servies dans de jolis verres réutilisables illustrés par Kalonji, dont vous avez des exemplaires sur vos pupitres. Les enfants recevront un cadeau : un jeu pour les 1P et 2P et un livre pour les 3P à 7P, exemplaire choisi par l'enfant parmi une sélection établie par les bibliothécaires jeunesse de Carouge. Les jeux et les livres proviennent tous d'enseignes carougeoises (deux magasins de jouets et trois librairies).

Comme l'année dernière et également pour donner suite à une demande des directions, les 8P de toutes les écoles auront leur moment privilégié à la piscine de la Fontenette et recevront leur traditionnel dictionnaire avant de quitter l'école primaire pour entrer au cycle d'orientation.

Tout a été mis en œuvre par les services de l'administration carougeoise pour que les enfants puissent tout de même terminer de la meilleure des manières cette année scolaire si particulière.

Travaux Théâtre de Carouge et salle des fêtes

Les travaux du Théâtre de Carouge et de la salle des fêtes avancent, comme vous avez pu le constater le 2 juin dernier lors de la visite du chantier. Malgré certains retards dus essentiellement aux conséquences du Covid, l'inauguration du Théâtre de Carouge aura lieu cet automne, vraisemblablement le premier week-end de novembre, avec des journées portes-ouvertes. Le premier vrai spectacle aura quant à lui lieu en janvier 2022 mais nous pourrons compter sur le Théâtre de Carouge pour organiser quelques petits événements d'ici-là.

S'agissant de la salle des fêtes, cette dernière ouvrira ses portes plus ou moins en même temps que le Théâtre, soit cet automne et vous recevrez des informations plus précises à la rentrée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers

Aucun courrier n'a été adressé au Conseil municipal depuis la dernière séance plénière.

Démission de Mme Solange Decnaeck

Le Président signale que, suite à la démission de Mme Solange Decnaeck, qui participe à sa dernière séance du Conseil municipal en ce mois de juin, le service des votations et élections a confirmé par courrier du 31 mai que M. Didier Lauret accepte la fonction de conseiller municipal et pourra être assermenté lors de la séance du mois de septembre.

Le Président passe la parole au groupe socialiste pour un hommage à Mme Decnaeck.

M. Etienne adresse ces mots en hommage à Mme Decnaeck :

Solange n'aime pas qu'on lui rappelle son âge, et pourtant, à deux reprises, elle a été la doyenne de notre assemblée, pour ouvrir les séances d'installation du Conseil municipal.

Voici ce qu'elle nous livrait dans son allocution en juin 2015 : « Pour moi s'engager en politique c'est porter une attention particulière à chaque personne, mais d'abord aux plus faibles, aux plus démunis, ceux que l'on appelle : les «laissés pour compte», les «blessés de la vie». Dans un monde que l'on nous dépeint comme celui du «chacun pour soi», ce qui m'anime avant tout c'est : réapprendre à vivre ensemble autrement, faire prendre conscience aux habitants de Carouge que la commune, c'est chacune et chacun d'entre nous. Je crois aux petites actions qui ne font pas de bruit, mais qui peu à peu se multiplient jusqu'à devenir une norme. En temps de crise, on voit naître de plus en plus d'initiatives prônant l'autonomie, le système D et de nouvelles valeurs d'échanges. Nous avons en tant qu'élus un grand rôle à jouer: celui de soutenir ces initiatives, d'inciter chacun dans la prise de responsabilités. M'engager en politique, c'est conserver mes idéaux sans être naïve, c'est être déterminée, mais ouverte aux idées des autres. »

Ce passage résume à merveille ce que Solange représente, ce à quoi elle croit et quels sont ses engagements dans la vie. Solange a su, tout au long de sa présence parmi nous, œuvrer en toute simplicité pour réaliser de grandes choses. Elle a été la cheville ouvrière, avec d'autres, de la mise sur pied d'un cours de Zumba Gold au Centre des aînés, ce qui à l'époque avait fait grand bruit – presque une révolution, voire une émeute –, puis encore un atelier de peinture créative. Elle a aussi animé une scène ouverte à l'Espace Grosselin où nous pouvions découvrir son slam. Elle s'est distinguée en tant que réalisatrice de court-métrage dans le cadre du Printemps carougeois 2016 en recevant le premier prix pour « Plus peur de la vie que de la mort » en interviewant René Cruze, compagnon de notre ancienne collègue Maryelle Budry. Solange s'est particulièrement engagée pour son quartier des Pervenches/Place d'Armes. Elle a déposé devant notre Conseil de nombreuses motions : le fleurissement des pieds d'arbres, les boîtes à échange, les logements pour les femmes victimes de violences domestiques. Encore dernièrement, elle souhaitait que les invendus du marché puissent bénéficier à des personnes dans la précarité, ou encore elle présentait l'idée des paniers suspendus pendant la crise sanitaire.

Solange a toujours eu le souci de l'écologie et de la préservation de l'environnement pour les générations futures. Voici ce qu'elle déclarait encore en juin 2020 : « Et pour conclure, même si cela paraît utopique, le monde que j'aimerais laisser aux générations futures, zoom et après zoom, serait un monde d'ouverture aux autres, aux espaces naturels, aux autres espèces, un monde d'harmonie et de symbiose avec le vivant, un monde où la terre n'est plus monopolisée ni par des puissants, ni par des Etats, où la nature a sa propre valeur et n'est plus considérée comme un ensemble de ressources à la disposition des humains, des humains cupides. Un monde de justice, d'amour, de générosité, de courage et de liberté. Et comme dirait Edgar Morin: «je souhaite que l'on tende vers un nouvel

essor de vie conviviale et aimante, vers une civilisation où se déploie la poésie de la vie». En fait, Solange est une rebelle, elle l'a toujours été. Elle ne veut pas être une sage, ne le sera jamais, c'est une anticonformiste. Savez-vous qu'elle a même obtenu son brevet de pilote d'avion ? Voici peut-être quelques clés pour comprendre sa décision : retrouver sa liberté d'agir en d'autres lieux et, comme tu nous le disais, bifurquer. Et comme le proclamait aussi Stéphane Hessel, « indignez-vous ! ». C'est le message que Solange nous transmet. Merci pour tout cela.

Je sais que les embrassades ne sont pas possibles, mais ce n'est pas l'envie qui me manque. Cette rose que je te remets n'est pas rouge, mais elle aurait pu l'être. Elle est couleur fuchsia car elle symbolise le combat des femmes pour plus d'égalité, et je sais que c'est aussi un de de tes combats. Merci d'avoir été dans nos rangs et merci pour tout ce que tu as accompli .

Applaudissements

Mme Decnaeck remercie M. Etienne pour cet hommage très flatteur. Elle ne fera pas de discours - elle en a déjà fait deux et on lui a reproché que le dernier était trop politique. En revanche, elle a préparé un slam humoristique. C'est un slam de dernière minute, raison pour laquelle elle prie l'assemblée d'être indulgente.

Y en a qui s'égosillent pour défendre leurs idéaux, y en a qui gaspillent pour planter quelques drapeaux. Y en a qui font les belles pour être sûres d'être regardées, y en a qui sont rebelles, qui hésitent avant de voter.

Y en a qui boivent des verres en cancanant sur les Verts, y en a, perchés sur leur perchoir, qui scrutent leur auditoire.

Y en a qui ôtent leur masque et mangent à leur bureau, y en a qui mangent leurs mots, accrochés à leur micro.

Y en a qui s'ennuient, qui louchent sur leur portable, y en a qui ennuient, qui sont insupportables.

Y en a qui charrient des mots, y en a qui brassent des copeaux.

Y en a qui écoutent, y en a qui s'écoutent.

Y en a qui pensent, y en a qui dépensent.

Y en a qui roulent pour les parkings, y en a qui font du jogging.

Y en a qui défendent des projets, y en a qui défendent leurs priorités.

Y en a qui expriment leurs angoisses, y en a qui prêchent pour leur paroisse.

Y en a qui parlent aux arbres majeurs, qui s'expriment avec leur cœur.

Y en a beaucoup, beaucoup et beaucoup qui s'engagent avec courage, qui s'engagent avec fierté, et c'est la majorité, pour défendre les valeurs d'humanité, de solidarité et de respect.

Merci.

Applaudissements

Au nom du Conseil municipal et en remerciements, le Président remet un petit cadeau à Mme Decnaeck et lui souhaite une excellente continuation.

Applaudissements

Travaux salle du Conseil municipal

Le bureau du Conseil municipal a pris connaissance avec regrets des retards inévitables qui seront pris pour la réalisation des travaux de la salle du Conseil municipal tels que votés, ceci en raison des difficultés d'approvisionnement de plusieurs matériaux ou composants. Le bureau souhaite que, lorsque le retour à la Maison Delafontaine sera possible, au mois de novembre, les conditions sanitaires se soient également durablement simplifiées.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 042-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 300'000. – DESTINE A L'ATTRIBUTION D'UN CREDIT DE SOUTIEN A FONDS PERDU A L'ECONOMIE CAROUGEISE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2021 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 17 juin 2021 et le rapport a été établi par M. Peterschmitt.

Le Président demande si M. Peterschmitt a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Peterschmitt répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération amendée par 11 oui, 1 non et 0 abstention.

Le Président rappelle l'amendement adopté par la commission :

La suppression du terme « à fonds perdus » dans le titre et dans l'ensemble de la délibération.

Le Président précise par ailleurs que la commission a proposé plusieurs modifications dans la directive qui figurent sur la version mise à jour se trouvant sur CMNet en annexe à cette délibération.

Le Président ouvre la discussion.

M. Meyer signale que le groupe socialiste se réjouit que ce projet soit enfin prêt à être mis en œuvre. Il a beaucoup apprécié les échanges qu'il a pu avoir avec des membres d'autres groupes pour arriver à un consensus. Mme Molinari, M. Di Stefano et le service des finances ont fait un excellent travail en jetant les bases techniques de ce dispositif. M. Meyer les en remercie et souhaite que l'ensemble du Conseil municipal puisse approuver cette délibération.

M. Calame indique que le groupe des Verts soutiendra avec enthousiasme cette proposition ainsi que la directive qui a été établie par l'administration pour lui donner forme et en expliquer les tenants et aboutissants ainsi que les bénéficiaires. Il souligne l'intérêt de ce dispositif qui est au service de ceux qui sont passés à travers les mailles du filet des autres dispositifs mis en place. Une attention particulière sera portée aux microentreprises, ainsi qu'aux personnes physiques qui ont par exemple perdu un emploi d'appoint, comme les étudiants, ou encore le personnel de maison ou les intermittents du spectacle dont le statut particulier les empêchait souvent d'avoir accès à d'autres soutiens. Les Verts se félicitent de ce projet et se réjouissent d'obtenir un retour sur son efficacité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe aux votes, en commençant par mettre aux voix l'amendement voté en commission et qui consiste à supprimer l'expression « à fonds perdus » dans le titre et dans l'ensemble de la délibération.

L'amendement est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 044-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU TRANSFERT DU DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET

PERMANENT (DDP) OCTROYE A L'ASSOCIATION LE FOYER CAROUGEIS AU PROFIT DE LA FONDATION DU FOYER CAROUGEIS SUR LA PARCELLE N° 2113, PROPRIETE DE LA VILLE DE CAROUGE, SISE AU 18 ROUTE DE SAINT-JULIEN A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération, qui est purement formelle et technique, concerne une modification du droit de superficie qui, conformément à l'article 30 al. 1 de la LAC, doit passer devant le Conseil municipal. Il s'agit d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) qui se situe au 18 route de Saint-Julien, en faveur du Foyer carougeois. Ce DDP date de 1970. Il avait été constitué pour une période de 30 ans, renouvelable deux fois. Il faut relever qu'en 2018, le Foyer carougeois a demandé à la commune de prolonger ce DDP pour une durée supérieure à la période d'amortissement de leur emprunt, soit 60 ans. La délibération a été votée par le Conseil municipal de la précédente législature. Aujourd'hui, l'association « Le Foyer carougeois » change de forme juridique, passant d'une association à une fondation. Cela n'entraîne aucun changement pour la commune, mais il est nécessaire, au vu de la modification de statut juridique du Foyer carougeois, de modifier le DDP dans ce sens, d'où la présente délibération.

La prise en considération est acceptée par 30, oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi souhaite un bref rappel de l'activité de cette association. Sauf erreur, il s'agit essentiellement d'héberger des personnes âgées.

Mme Lammar répond par l'affirmative. Les buts du Foyer carougeois restent les mêmes, quel que soit son statut juridique – association ou fondation.

Mme Hiltbold le confirme. Elle précise que les personnes peuvent effectivement être âgées, ou l'être un peu moins, et qu'elles ont besoin d'un suivi, tout en étant indépendantes. Par exemple, une assistante sociale se trouve dans le bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 045-2021 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 6'234'000.— POUR LA RÉALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE SIS 53 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3188 À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Elle avait annoncé précédemment que cette délibération, qui, elle en est certaine, est attendue avec impatience par certains membres du Conseil municipal, allait être déposée. Voici donc cette délibération qui concerne l'étude du projet de nouvelle piscine à la Fontenette. Elle fait suite au concours voté par le Conseil municipal en 2015 qui a abouti à un beau projet d'un bureau d'architectes carougeois. Une pré-étude a également été votée par le Conseil municipal en janvier 2020 avec comme objectif de connaître de manière plus précise les coûts du projet, notamment l'option avec ou sans wellness.

Pour rappel, le but est d'optimiser les installations et de répondre aux besoins de toutes les catégories de la population (familles, jeunes, écoles, nageurs occasionnels, nageurs de club, adeptes de waterpolo), sachant qu'aujourd'hui, la commune ne dispose en hiver que d'un seul bassin de 25 mètres – qui du reste doit être rénové – pour répondre aux besoins de plus de 23'000 habitants.

Le projet prévoit donc, dans un nouveau bâtiment se situant à côté de l'actuelle piscine de la Fontenette, un bassin de 25 mètres avec fond mobile, qui pourrait s'agrandir en un 33 mètres pour permettre les

matchs de waterpolo à moindre coût. Il est également prévu, dans ce bâtiment, un bassin ludique, un bassin d'aquagym et une pataugeoire. Initialement, il était prévu un espace wellness qui serait venu par-dessus les anciens vestiaires. Enfin, une meilleure isolation de l'actuel bassin extérieur de 50 m avec liaison avec le bâtiment permettrait un usage accru du bassin, même en hiver (« bassin nordique »).

Au vu des questions posées et surtout du coût plus élevé qu'initialement prévu, le Conseil administratif a fait voter un crédit de pré-étude afin d'affiner les coûts, analyser les possibilités d'économies et fixer un montant maximal. Un retour de cette pré-étude a été présenté au Conseil municipal en janvier de cette année et différentes variantes ont été proposées. Après des discussions et des études approfondies, le Conseil municipal a décidé de continuer d'avancer avec ce projet, mais sans le wellness.

C'est donc le crédit d'étude de ce projet sans le wellness qui est présenté au Conseil municipal aujourd'hui, conformément aux discussions en commission. La question du bassin nordique ayant fait débat, il a été spécifié que ce dernier serait étudié de manière séparée, afin de permettre au Conseil municipal, une fois l'étude terminée, de décider de sa réalisation simultanée ou non, ou même de son abandon, cela sans péjorer le projet du bâtiment de nouvelle piscine.

Cette étude permettra également de poursuivre la réflexion afin de trouver des solutions de bassins de remplacement durant les travaux, étant donné que la piscine des Pervenches sera elle aussi en chantier, au vu de la rénovation de l'école et du centre sportif des Pervenches.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi se félicite que le projet puisse aller de l'avant – il espère dans la bonne direction. Il attire l'attention de la commission sur un problème important et lui recommande d'auditionner le club de natation parce que, comme l'a mentionné Mme la Conseillère administrative, les deux bassins seront fermés durant une certaine période. C'est la fermeture du bassin de 50 mètres qui pose de grands problèmes, sachant qu'il y a actuellement non seulement une équipe de waterpolo qui évolue en ligue nationale A et qui est située sur le haut du classement suisse, mais aussi une centaine de jeunes qui pratiquent ce sport dans différentes catégories, sans parler de ceux qui pratiquent la natation, ni des enfants des écoles qui doivent apprendre à nager et de tous les autres (400 personnes, si ce n'est plus, étaient inscrites cet été). Ce sont donc plusieurs centaines de personnes qui pratiquent un sport dans cette piscine. La solution envisagée de remettre un bassin de 25 mètres posera donc de grands problèmes. M. Baertschi réitère sa demande d'auditionner le comité du club de natation et invite la commission à envisager d'autres solutions qui ont été évoquées précédemment – mais qui posent peut-être d'autres problèmes. Il avait été question par exemple d'installer une bulle, pendant une saison, ou éventuellement de réaliser dans un premier temps le bassin nordique (ou inversement). Cela permettrait d'éviter de casser, pendant deux saisons, la dynamique que M. Baertschi a évoquée plus tôt.

M. Voignier se réjouit également que ce projet aille de l'avant, s'agissant d'une problématique sur laquelle la commune travaille depuis plusieurs années. Il souhaite que la commission reste attentive à certains points qui ont été mentionnés régulièrement. Sur le déroulement des travaux d'abord, ce qui a été présenté pour la période durant laquelle il n'y aura pas de bassin n'est pas vraiment satisfaisant, comme l'avaient relevé plusieurs commissaires. Il faudra donc se pencher sur ce point, étant précisé qu'une piscine provisoire n'est pas nécessairement la meilleure solution. Concernant ensuite le bassin nordique, M. Voignier remercie le Conseil administratif d'avoir pris en compte les remarques émises en faisant en sorte que ce bassin soit étudié de manière séparée et soit éventuellement réalisé dans un deuxième temps, voire abandonner. Il souligne par ailleurs que le nouveau bassin accueillera à la fois les enfants des écoles et le public. Il l'a déjà évoqué, mais il faudra vraiment veiller à ce que les élèves ne soient pas dans les vestiaires avec le public, mais qu'il y ait bien deux cheminements différents. En outre, pour ce qui est de la question de « privilégier des accès visuels facilités », M. Voignier rappelle

que plus il y a de murs, d'angles, etc., plus la surveillance d'un bassin est difficile et demande un nombre élevé de personnel. Il faudra donc être attentif aux ouvertures, dès la création de ce bâtiment, afin que les gardiens puissent travailler sereinement. Enfin, M. Voignier le dit régulièrement mais il a l'impression parfois que la commune oublie ce point : le parcours des personnes à mobilité réduite doit être pris en compte de son arrivé, soit dès la porte d'entrée, à son départ. Il sera très attentif à cet aspect qui, il l'espère, sera pris en considération comme il doit l'être.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 046-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DE CHF 888'000. — POUR LA MISE EN CONFORMITE DES STRUCTURES DU PARKING VIBERT ET LES AMENAGEMENTS URBAINS DU PERIMETRE VIBERT-SARDAIGNE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite à une délibération qui date déjà de 2014 et qui visait à lancer deux appels d'offres d'honoraires d'étude et de réalisation afin d'agrandir le parking Vibert, le relier à celui de Sardaigne et aménager le secteur. Une deuxième délibération, qui a été votée en 2017, concernait le crédit d'étude du projet.

Pour rappel, la dalle du parking Vibert est aujourd'hui en mauvais état et n'est plus aux normes. Les camions, à l'exception des bus, ne peuvent, du reste depuis plusieurs années déjà, plus emprunter l'avenue Vibert, au vu de la vétusté de cette dalle. La réflexion entamée depuis plusieurs années visait à profiter de la réfection de la dalle pour agrandir le parking Vibert d'un étage et le relier au parking de Sardaigne.

Parallèlement au parking, l'étude visait le réaménagement du secteur, dont la place de Sardaigne. Cette étude devait aboutir à un crédit de construction. Or, au vu de l'ampleur extrêmement conséquente des travaux, tant en termes de coûts que d'ampleur et de durée de chantier, le Conseil administratif a demandé aux mandataires d'étudier différentes variantes avant de présenter le projet au Conseil municipal, soit :

- une variante minimale, avec uniquement une rénovation, sans redimensionnement et sans liaison avec le parking Sardaigne
- une variante intermédiaire, avec redimensionnement, deux étages de parking mais sans la liaison
- différentes variantes de sortie du parking de Sardaigne sur le boulevard des Promenades
- une variante intermédiaire bis, comprenant le redimensionnement du parking, la liaison Sardaigne, mais un seul étage.

Ce sujet étant éminemment politique et les avis partagés, ces différentes variantes ont été soumises, en janvier de cette année, en commission, laquelle a demandé des compléments. Les mandataires ont répondu à une partie des questions posées lors des séances de commission qui se sont déroulées ce printemps. Au final, après de nombreuses discussions, il a été décidé d'étudier encore différents éléments.

Étant donné que le crédit de 2017 comprenait l'étude de la variante de base et non celle de toutes les variantes qui ont depuis lors été étudiées, et bien que ce crédit ne soit pas encore, aujourd'hui, en dépassement, il a néanmoins été épuisé par l'étude des différentes variantes. Par conséquent, pour terminer l'étude, quelle que soit finalement la variante choisie, le Conseil administratif doit impérativement solliciter un complément de crédit. À noter que, si de nouvelles études complémentaires n'avaient pas été demandées par le Conseil municipal, ce coût aurait éventuellement pu être intégré dans le crédit de construction. Mais au vu des études complémentaires, il paraissait logique d'ajouter, dans la présente délibération, ce montant pour terminer l'étude.

Dès lors, conformément à ce qui a été dit en commission, le Conseil administratif revient aujourd'hui avec un crédit d'étude complémentaire pour, d'une part, étudier les compléments souhaités par le Conseil municipal et, d'autre part, finaliser l'étude car, pour présenter un crédit de construction, il faut encore travailler sur le dossier d'autorisation de construire et effectuer les appels d'offres, puisque la procédure veut que, lorsque le Conseil administratif dépose un crédit de construction, une majorité de soumissions soient rentrées et que l'autorisation de construire soit déposée et en phase d'être obtenue. Pour rappel, s'agissant des compléments demandés, les questions qui vont être soumises aux mandataires sont les suivantes :

- Préciser, selon les variantes, les espaces plantables en fonction des épaisseurs de terre et les plantations possibles, par rapport à la canopée.
 - Préciser les coûts de la variante minimale, vu que le coût indiqué dans l'étude comportait une fourchette. À ce titre, les questions posées sont les suivantes :
 - o Faut-il rénover la totalité de la dalle ?
 - o Il est demandé également d'étudier une possibilité de rénovation, sur la base de la variante minimale, sans perte de place (ce serait donc une variante minimale bis), en travaillant sur la grandeur des places, sur les accès, voire en agrandissant. Dans ce sens, il sera demandé aux mandataires de vérifier la possibilité d'extension en direction de la place de Sardaigne sur l'avenue Vibert.
 - o Est-ce qu'il y a d'autres pistes pour ne pas perdre de place tout en rénovant ?
 - Quelles seraient les conséquences de cette variante minimale bis, en termes de coûts, de durée de chantier et de nuisances, au niveau de l'impact du chantier ?
 - Étudier la possibilité de maintenir une liaison Sardaigne, avec cette variante minimale bis, ainsi que chiffrer le coût exact de la liaison.
 - Quelles seraient les incidences sur le projet, avec le maintien de la liaison dans la variante minimale ?
 - Si une extension est possible avec la variante minimale, peut-on réserver les nouvelles places à la mobilité douce, sans perdre de places de parking ?
 - Concernant l'étude d'impact, y a-t-il des différences notables entre les différentes variantes (particulièrement entre les variantes rénovation minimale et minimale bis et la reconstruction) ? Quel serait le coût-bénéfice des différentes variantes ? Quel serait le coût de la variante intermédiaire bis sans la liaison ?
 - Être attentif à la minimisation des coûts de ces nouvelles études.
- Enfin, il sera demandé à la Fondation des parkings de :
- Donner les chiffres exacts en termes de nombre d'abonnements par type (habitants, commerçants, Carougeois, hors Carouge)
 - Vérifier s'il y a des sous-locations
 - Quelles seraient les conséquences avec une mutualisation des places ?
 - Comment économiser des places avec une meilleure gestion du parking Vibert et des autres parkings communaux ?

Voilà pour les études et questions complémentaires qui ont été sollicitées par le Conseil municipal et qui vont être soumises aux mandataires, lesquels ont estimé le coût de ces études complémentaires à CHF 159'512.-. Quant aux coûts nécessaires pour terminer l'étude, quelle que soit la variante qui sera finalement choisie, ils ont été estimés au maximum, sur la base de la variante la plus importante, à CHF 631'392.-, soit un montant total qui est soumis au Conseil municipal dans la délibération de CHF 888'000.-.

La prise en considération est acceptée par 16 oui, 14 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. L. Antonioli annonce que le groupe PLR dépose l'amendement suivant : « *que le crédit d'étude complémentaire à la DA 068-2017 soit utilisé en vue de l'obtention de l'autorisation de construire, selon la variante de base, avec deux sous-sols et les aménagements extérieurs* ».

M. Calame a besoin de comprendre. Le Conseil municipal vote ce soir un budget pour étudier différentes variantes et le groupe PLR veut, déjà aujourd'hui et quel que soit le résultat de ces réflexions, verrouiller une des variantes. Cela semble totalement contradictoire à ce qui a été présenté par Mme Lammar - mais cela a peut-être du sens au vu du refus du PLR de prendre en considération cette délibération. Selon M. Calame, l'amendement est sans fondement, si ce n'est d'essayer de faire passer de force un projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement, soit « *que le crédit d'étude complémentaire à la DA 068-2017 soit utilisé en vue de l'obtention de l'autorisation de construire, selon la variante de base, avec deux sous-sols et les aménagements extérieurs* ».

L'amendement est accepté par 14 oui, 13 non et 3 abstentions.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 14 oui, 13 non et 3 abstentions.

Si M. Von Burg comprend bien, dans cette délibération, le Conseil municipal dit à la fois que la variante n'est pas encore choisie puisque des études complémentaires sont demandées, et qu'il faut financer la demande de construction pour une des variantes qui n'est pas encore choisie. Il ne sait pas dans quelle mesure une délibération qui marche ainsi de guingois passera le cap de la surveillance des communes.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 047-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDES DE CHF 31'500.— DESTINE A L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION FAVORISANT LA BIODIVERSITE

Mme Molinari introduit le sujet. Cette délibération a pour objectif l'élaboration d'un plan d'action favorisant la biodiversité. Comme les membres du Conseil municipal le savent sûrement, la situation au niveau de la biodiversité est très inquiétante, tous les feux sont au rouge. En mai 2019, le premier rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) nous informait qu'« Un million d'espèces sont menacées d'extinction. La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'Humanité, provoquant des effets graves sur les populations humaines du monde entier. » Sur les neuf limites planétaires détectées afin de ne pas compromettre notre avenir, celle de l'érosion de la biodiversité est déjà franchie, ce qui compromet gravement les potentialités futures.

En Suisse, depuis plusieurs années déjà, la situation est également jugée préoccupante : la moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont menacés. Il s'agit de la part la plus élevée de tous les pays industrialisés. En outre, 60% des insectes du pays sont menacés ou potentiellement menacés selon la Liste rouge des espèces en danger qui est préparée par l'Académie des sciences suisse¹.

Or, une biodiversité intacte est indispensable pour assurer la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être, l'accès à l'eau potable, mais aussi le développement économique. En outre, grâce à elle, il est possible d'atténuer les effets des bouleversements climatiques et d'accroître notre résilience. Le canton de Genève n'est pas épargné par ce recul (par exemple, un quart des espèces de plantes à fleurs sont menacées et, sur les onze espèces de reptiles, quatre sont en danger critique d'extinction). Le recul de la biodiversité est surtout dû au morcellement des milieux naturels, à nos modes de consommation et aux diverses sources de pollution issues de nos activités économiques mais aussi sociales.

Devant cette situation, la Confédération, puis le canton de Genève ont adopté ces dernières années une stratégie et plan d'action. Mais il faut agir à tous les échelons. La ville de Carouge veut prendre ses responsabilités et agir au plus vite pour amoindrir le recul de la biodiversité sur son territoire.

Mme Molinari propose donc au Conseil municipal une délibération portant sur un crédit d'étude pour élaborer un plan d'action, avec un appui externe en lien avec les compétences spécifiques requises. Celui-ci permettra de s'assurer que les priorités concernant la biodiversité sont bien prises en compte à l'échelon de la commune, ainsi que de coordonner l'action des services internes pour un impact renforcé. Il s'inspirera largement des orientations cantonales, tout en adaptant les missions et objectifs au territoire communal. Le Conseil administratif souhaite qu'il soit orienté action, c'est pourquoi il propose que le crédit d'étude intègre directement les coûts des devis pour trois actions qui auront été détectées comme prioritaires.

¹ Source : *Disparition des insectes en Suisse et conséquences éventuelles pour la société et l'économie*, Académie suisse des sciences naturelles, 2019.

Une fois le plan d'action abouti et discuté, le Conseil municipal sera saisi d'une demande pour un crédit de réalisation afin de mettre en place les actions prioritaires. Le Conseil administratif espère que le Conseil municipal sera favorable à cette démarche, et à aborder cette thématique très importante.

M. Etienne mentionne que le parti socialiste votera bien évidemment la prise en considération. Néanmoins, il est surpris du montant de CHF 30'000.- qui lui paraît modeste pour un plan d'action, au vu des enjeux que représente le recul de la biodiversité. Il ne sait pas comment le bureau externe qui sera chargé de définir ce plan d'action pourra s'en sortir avec un tel montant. Il a bien compris qu'il y aurait trois actions (verdissement des préaux, etc.) en lien avec l'aménagement du territoire. Mais lorsqu'on veut protéger, il faut connaître ; et pour connaître, il faut des inventaires. Ces inventaires faunistiques et floristiques nécessitent bien plus de CHF 30'000.-. Le groupe socialiste votera la délibération et M. Etienne espère que celle-ci débouchera sur des résultats favorables, mais, comme il le dit souvent au sein de ce Conseil, quand il s'agit de constructions, ce sont des millions qui sont investis, alors que, pour la nature, la commune investit à peine CHF 100'000.-. En conclusion, le groupe socialiste s'interroge sur l'efficacité d'un plan d'action auquel seront alloués CHF 30'000.-.

Mme Molinari remercie M. Etienne pour sa question qui lui permet de clarifier la démarche proposée. Il va de soi que le plan d'action lui-même ne sera pas composé de seulement CHF 30'000.-. Il s'agit ici de définir les axes du plan d'action sur la base des plans qui existent au niveau fédéral et cantonal, ainsi que sur la base de ce qui est déjà en place au niveau communal. Les actions, telles que les inventaires, mais aussi par exemple les questions de perméabilisation des sols, ne pourront bien entendu pas être mises en œuvre avec ce budget de CHF 30'000.- mais nécessiteront, pour chacune d'entre elles, des demandes de crédits supplémentaires. Encore une fois, il s'agit ici simplement de définir les axes prioritaires, les concepts. La présente délibération comporte également un montant de CHF 4'000.- afin d'étudier certains éléments spécifiques et pour lesquels le Conseil administratif reviendra ultérieurement devant le Conseil municipal. Mme Molinari répète qu'il serait impossible de réaliser un plan d'action avec CHF 30'000.- et que l'idée est de définir des axes, en veillant à ne pas réinventer la roue – de belles expériences existent ailleurs et il s'agira de s'en inspirer pour définir des actions concrètes qui, elles, demanderont des discussions spécifiques et le vote de crédits spécifiques supplémentaires. Ces questions imposent non seulement une analyse fine pour pouvoir être le plus efficace possible, mais aussi des moyens, raison pour laquelle le Conseil administratif proposera dans un second temps des solutions qui pourraient permettre d'avancer dans ce domaine, avec l'accord du Conseil municipal.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission du Développement durable.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi félicite Mme Molinari pour cette initiative. Le problème de la biodiversité est effectivement complexe. M. Baertschi mentionne quelques exemples de déséquilibre dans la biodiversité à Carouge. Au bord de l'Arve, on trouve la renouée du Japon qui est une plante envahissante. Ou encore, des corneilles se servent dans les poubelles, et mangent aussi les petits oiseaux qui, par conséquent, sont moins nombreux. Il y a aussi les renards, qui vont manger parfois des poules à Carouge mais qui surtout viennent vider les poubelles. Le problème des déséquilibres est délicat et M. Baertschi invite la commission à s'y pencher.

Pour faire suite à son intervention précédente, M. Etienne recommande à la commission d'étudier précisément les honoraires qui sont présentés ici et de s'assurer que le bureau qui sera mandaté puisse véritablement réaliser l'ensemble des prestations pour le coût établi. Mme Molinari, qui participera vraisemblablement à cette séance, pourra peut-être prévoir un budget un peu plus important, en tant que ministre des finances. En effet, M. Etienne sait que ce type de mandat est chronophage – les bureaux qui travaillent dans ce domaine doivent consacrer de nombreuses heures pour remplir leurs prestations. Il invite donc la commission à être attentive au montant demandé et à voir dans quelle

mesure il serait possible de l'augmenter. Il relève ensuite que les commentaires en lien avec cette délibération font état du mot de résilience. Il souhaiterait que ce terme, qui est souvent utilisé à tort et à travers, soit défini plus précisément. La résilience pour les bouleversements climatiques à Carouge signifie-t-elle que les habitants monteront en haut des Moraines en cas de crue ? Il est également fait mention des services écosystémiques. Cette notion, qui est aussi souvent utilisée, devrait être davantage développée. Dans ce sens, il serait peut-être utile d'auditionner M. Martin Schlaepfer, de l'Université de Genève, qui a sans erreur développé cette notion. Par ailleurs, M. Etienne souhaite un point de situation sur les études en possession de la commune, notamment sur les inventaires faunistiques et floristiques au niveau municipal, éventuellement lors d'une prochaine séance de la commission s'il est trop tôt pour le faire maintenant. Enfin, puisqu'il s'agit d'aménagement du territoire, il serait intéressant de faire le lien avec la révision du plan directeur communal pour laquelle le bureau Urbaplan a été mandaté. Il pourrait y avoir une conjonction d'objectifs puisque, dans le cadre du plan directeur communal, les mandataires travaillent, eux aussi, sur les aspects de biodiversité.

M. Voignier est favorable à cette délibération relative à la biodiversité. Sans être un expert en la matière, il relève qu'un élément n'est souvent pas suffisamment pris en compte : la faune. A l'époque, ses enfants recevaient *La Salamandre*, ce petit magazine que plusieurs membres du Conseil municipal connaissent certainement. *La Salamandre* présentait la faune que l'on pouvait trouver près de chez soi – que l'on habite dans un immeuble ou dans une maison, on a la chance de toujours être proche d'un espace vert. M. Voignier souhaiterait que la commission puisse auditionner une personne qui vienne lui parler de la faune en ville et lui expliquer quels sont les enjeux sur le quotidien des habitants. Il laissera le soin au Conseil administratif de choisir cette personne. Ces derniers temps, le Conseil municipal parle beaucoup des espaces verts, de la canopée, des espèces d'arbres qu'il faudrait planter, etc., mais la faune semble être un peu oubliée (oiseaux, renards – dont un a malheureusement été retrouvé mort à proximité du théâtre –, etc.). M. Voignier ne sait pas si les CHF 31'000.- suffiront pour une étude qui permettra de définir les axes qui seront ensuite mis en œuvre, mais l'axe de la faune lui semble intéressant.

Mme Merle suggère que la commission auditionne un représentant du canton, lequel a présenté l'année dernière son Plan de biodiversité 2020. Le canton a la chance d'avoir des experts dans ce domaine – Mme Merle pense notamment au directeur du service de la biodiversité, M. Von Arx – qui pourraient venir éclairer les commissaires, sachant qu'un plan de biodiversité doit évidemment s'appliquer aussi au niveau communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président suspend la séance vingt minutes de manière à ce que les participants puissent se sustenter.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 048-2021 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA CONSTITUTION DU DDP 3532 GREVANT LA PARCELLE N° 3388 DE CAROUGE, MISE EN PPE DE CE DDP, CONSTITUTION DE SERVITUDES ET L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 3'706'000.— POUR LA REALISATION D'UNE LUDOTHEQUE ET D'UNE ARCADE COMMERCIALE SUR LA PARCELLE 3388, RESPECTIVEMENT LE FEUILLET DDP 3532 N°107, SIS DANS L'ILOT « CITE LEOPARD »

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite à une délibération de 2014, relative à une étude destinée à la réalisation d'un projet de logements et d'un programme d'équipements publics à la cité Léopard, ainsi qu'à la délibération concernant le remaniement parcellaire de ce périmètre, que le Conseil municipal a votée il y a environ une année.

Pour rappel, le secteur Carouge-Est est un secteur en plein développement. Un PLQ a été voté en 2013, permettant de générer l'image directrice, notamment pour la reconstruction de la cité Léopard. Le propriétaire de la cité Léopard, qui est la SUVA, souhaite réaliser un important projet de logements et, pour ce faire, il a lancé un concours et un projet lauréat a été choisi. Il faut également savoir que,

sur le périmètre considéré de la cité Léopard, la ville de Carouge était propriétaire de quelques petites parcelles herbeuses du domaine public, dont sont issus des droits à bâtir.

Il convient de relever par ailleurs qu'il appartient à Carouge en tant que commune de penser au développement de ce quartier et de prévoir des équipements publics adéquats et adaptés. A ce titre, la commune a déjà réalisé une crèche dans le projet de l'îlot des Menuisiers, toute proche de la cité Léopard. Dès lors, il est important d'assurer, dans ce périmètre, et particulièrement dans le projet Léopard, une occupation publique des rez-de-chaussée par des activités sociales, nécessaires dans ce quartier en pleine expansion. Il est donc prévu de réaliser notamment une ludothèque. Par ailleurs, l'opportunité de réaliser des logements dans les étages est particulièrement intéressante.

Il a donc été convenu que la ville de Carouge pourrait réaliser une allée du projet, avec des équipements au rez-de-chaussée et des logements. Le remaniement parcellaire que le Conseil municipal a voté a permis de créer la parcelle N°3388, attribuée à la ville de Carouge, sur laquelle cette allée pourra être construite. Elle se situe en face de la crèche et dans une zone quelque peu conviviale, afin de faciliter les synergies entre la crèche et la future ludothèque.

Depuis un certain temps, il a été convenu que, si les équipements publics sont du ressort de la commune, la gestion des logements relève quant à elle plus de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. Dès lors, il a été prévu que la ville soit propriétaire du rez-de-chaussée de cette allée, pour créer un équipement public, soit une ludothèque et une petite arcade, et que la Fondation immobilière soit propriétaire des étages pour du logement.

La présente délibération ne fait que concrétiser ce principe, mais la structure juridique pour y parvenir est complexe. En effet, il faut :

- 1) Constituer un droit de superficie pour la totalité de la parcelle 3388 dévolue à la ville de Carouge, avec la fixation d'une rente pour l'entier de cette parcelle, ce qui permettra ensuite de déterminer la rente allouée pour les étages.
- 2) Créer une PPE (propriété par étage) avec deux lots, le lot n° 107 du rez-de-chaussée qui comprend l'arcade et la ludothèque avec ses dépendances, et le lot n° 110 qui, lui, est aux étages, avec les logements et leurs dépendances.
- 3) Constituer, reporter, attribuer et étendre de nombreuses servitudes, qu'il s'agisse de servitudes d'usage pour les parkings en sous-sol ou les terrasses, par exemple, ou des servitudes nécessaires au projet et à l'exploitation du bâtiment, ainsi qu'au bon fonctionnement du quartier puisque le bâtiment de la ville de Carouge constituera une allée du projet global de la reconstruction de la cité Léopard – à ce titre, il s'agit de créer des servitudes de passage, de canalisation, etc.
- 4) Céder gratuitement à la Fondation immobilière le lot PPE n° 110, moyennant le paiement d'une rente de superficie annuelle correspondant à la part de PPE et qui est donc au prorata du montant de la superficie définie pour la parcelle totale.
- 5) Enfin, dernier point de cette délibération, l'acquisition de la partie du bâtiment de la ville de Carouge. En effet, celle-ci va récupérer les surfaces brutes du rez-de-chaussée construites, en l'occurrence, par Construction Perret dans le cadre de la réalisation de la cité Léopard. Elle devrait donc payer cette construction. L'aménagement de la ludothèque fera l'objet d'une délibération ultérieure, comme cela avait été le cas pour la crèche. À noter qu'il est spécifié dans la délibération une arcade commerciale. L'idée a toujours été d'avoir une arcade adjacente à la ludothèque qui pourrait, par exemple, être utilisée par des associations ou servir de tea-room. Mais le programme exact de cette arcade n'est pas encore défini. Il dépendra notamment de ce qui sera réalisé dans les arcades des autres allées. Par conséquent, la délibération mentionne une arcade commerciale et non pas un programme prédéfini.

En conclusion, cette délibération est particulièrement complexe au niveau juridique mais elle ne fait que concrétiser les principes annoncés depuis longtemps, à savoir : valoriser les droits à bâtir de la ville de Carouge sur la cité Léopard, y réaliser une ludothèque en restant propriétaire des locaux de cet équipement public et céder les étages de l'immeuble à la Fondation immobilière pour que celle-ci puisse y créer des logements.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier remarque qu'il est question de réaliser une ludothèque. Il rappelle que, lors de la législature précédente, la structure de la ludothèque située dans le secteur des Tours avait été renforcée, afin de répondre aux besoins de l'association. Il serait intéressant de présenter en commission les éventuelles synergies qui sont prévues entre les deux ludothèques. Un point de situation sur le renforcement qui a été eu lieu à la ludothèque actuelle serait également intéressant, afin de savoir s'il a porté ses fruits. La nouvelle ludothèque répond à une demande, mais il est aussi nécessaire de bien réfléchir à son fonctionnement et de présenter cet aspect en commission.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 049-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 5'546'944.26. — POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS 2021

Mme Molinari introduit le sujet. Cette délibération vise à permettre au Conseil administratif de procéder à des amortissements complémentaires anticipés. Ceux-ci seront effectués en cas de résultat positif pour l'année 2021, et ce à hauteur du montant inscrit dans la délibération, soit CHF 5'546'944.26. Si le résultat 2021 devait être moindre, voire négatif, le montant concerné serait revu à la baisse, respectivement cette délibération ne serait pas appliquée. Ces amortissements concernent uniquement les délibérations qui ont déjà été votées, dont la liste figure dans la délibération.

Pourquoi soumettre cette délibération au Conseil municipal avant la clôture des comptes ? Pour rappel, une discussion avait eu lieu sur le sujet lors du récent débat sur les comptes. Légalement, la délibération, qui permet d'anticiper sur les amortissements, doit être votée durant l'année en cours d'exercice et non pas une fois l'année terminée et les comptes finalisés. C'est la raison pour laquelle elle est soumise ce soir au Conseil municipal, avant le résultat de l'exercice qui sera connu aux alentours du mois de mars de l'année prochaine.

Pour rappel également, les amortissements complémentaires ont pour but d'alléger l'impact des amortissements sur le budget de fonctionnement, ce qui sera précieux en particulier ces prochaines années qui seront des années extrêmement instables, comme indiqué lors de la présentation des comptes 2020. En effet, non seulement les investissements devraient être élevés, mais avec les réformes fiscales RFFA notamment, sur lesquelles est venue se greffer la pandémie actuelle, il est d'autant plus important d'anticiper le fait qu'il est possible que l'évolution des recettes de la commune stagne, voire même baisse alors que ses charges augmentent du fait de l'évolution de la population et de ses besoins, ainsi que des vulnérabilités. Réduire la ligne des amortissements par des amortissements complémentaires ne peut être que positif, en diminuant les charges.

A noter que cette délibération n'affecte ni le résultat, ni la dette, ni la trésorerie. Il s'agit uniquement d'une affectation comptable du résultat, soit une opération purement technique. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11. DELIBERATION MUNICIPALE 005-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE AUX MODIFICATIONS APPORTEES A SON REGLEMENT LC 08 111

Le Président présente la délibération municipale. Le Conseil municipal, par le biais de son bureau, a mandaté la commission des Règlements et administration pour proposer les ajustements pertinents à son règlement. Cette commission s'est réunie à trois reprises sur le sujet depuis le début de l'année et a finalement préavisé à l'unanimité les modifications qui sont proposées par cette délibération et ses deux annexes que sont le texte final et le tableau synoptique de tous les changements.

Le Président passe la parole à Mme Sana-Oppliger, qui a présidé les travaux de de la commission des Règlements et administration, pour d'éventuels éléments complémentaires à apporter au plénum.

Mme Sana-Oppliger tient d'abord à souligner l'excellent travail réalisé par les commissaires lors des trois séances pour la mise à jour et la modification du règlement. Le travail s'est déroulé dans une bonne écoute réciproque. Outre les mises à jour du texte conformément à la pratique actuelle du Conseil municipal, les modifications majeures sont les suivantes :

- la possibilité de retransmettre en direct les séances du Conseil municipal, via le site internet de la Ville de Carouge, lorsqu'elles ne peuvent pas être tenues en présentiel
- les modalités de l'accès du public et des médias
- la réduction du délai pour le dépôt d'un projet de délibération à deux jours ouvrables avant la séance du bureau
- l'indication qu'un projet de motion doit être transmis à la présidence et à l'administration communale, dans le but d'assurer le suivi
- la possibilité de déposer des résolutions urgentes
- l'ajout de la référence au vote électronique
- l'ajout d'une disposition sur le rôle de la présidence de commission
- des précisions relatives au statut des indépendants, à savoir qu'ils ne sont plus membres des commissions mais qu'ils peuvent assister aux TCR en tant qu'auditeurs sans droit de vote ni jeton de présence, et qu'ils perçoivent un tel jeton uniquement pour les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal
- la possibilité de faire réaliser le rapport par le ou la procès-verbaliste et le soumettre à la présidence pour approbation avant sa diffusion
- la réécriture du règlement en langage épïcène, conformément aux nouvelles exigences cantonales en la matière.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Merle remercie également le Secrétaire général pour son indispensable et précieux travail de préparation, qui a été apprécié par tous les participants.

M. Peterschmitt, qui a rédigé le rapport de commission, signale qu'il n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

12. MOTION 013-2021 R : POUR DES PROTECTIONS PÉRIODIQUES GRATUITES ET EN LIBRE ACCÈS AU SEIN DES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2021 et renvoyé en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 15 juin 2021 et le rapport a été établi par M. Peterschmitt.

Le Président demande si M. Peterschmitt a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Peterschmitt répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote de l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacot salue les échanges constructifs qui ont eu lieu au sein de la commission. Le groupe PLR votera cette motion, car le sujet est important et concerne un nombre élevé de jeunes filles et de jeunes femmes. La motion vise notamment à éviter la précarité menstruelle. M. Jacot ajoute que la mise en œuvre de ce projet est peu onéreuse. Par conséquent, il invite l'ensemble des membres du Conseil municipal à voter favorablement cette délibération.

Mme Sana-Oppliger salue également les échanges constructifs en commission, ainsi que l'excellente présentation qui a été faite par l'administration. L'idée portée par cette motion n'a effectivement rien d'onéreux puisqu'il s'agit de montants oscillant entre CHF 10'000.- et CHF 15'000.-. Mme Sana-Oppliger relève en outre que la mise à disposition des protections périodiques est essentielle pour certaines jeunes filles. En conclusion, elle prie le Conseil municipal de donner une suite favorable à la motion.

M. Von Burg signale que le groupe socialiste votera également cette motion avec conviction, tout en exprimant le souhait, qui avait déjà été exprimé lors d'une discussion précédente, que le canton suive bientôt cet exemple dans les écoles secondaires et supérieures.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. MOTION 014-2021 P : POUR UNE ALIMENTATION DURABLE ET ALTERNATIVE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE CAROUGE.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- *Que la consommation de viande, en particulier de viande rouge, produit un impact considérable en matière de déforestation amazonienne et d'émissions de gaz à effet de serre². L'impact d'un plat végétarien³ sur le climat est entre trois et cinq fois moindre que celui d'un met à base de viande, notamment en raison des émissions de méthane provenant du fumier et des ruminants⁴.*

² « <https://www.nature.com/articles/d41586-019-02409-7> ».

³ « Défini comme un plat où la viande ou le poisson ont été substitués par des légumineuses (ex. soja, pois chiches, lentilles), des oeufs ou des produits laitiers ».

⁴ « <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve/agir/mange-plus-souvent-vegetarien> ».

- *Que les produits laitiers sont également coûteux en matière d'émissions CO2⁵.*
- *Que lorsqu'un citoyen suisse change de type d'alimentation et devient ovo-lacto-végétarien⁶, il réduit son empreinte écologique alimentaire de près de 24%, voire de 40% s'il devient végan⁷. A titre de comparaison, privilégier les produits régionaux ne permet de réduire son empreinte que de 4%⁸.*
- *Que la surpêche est un problème mondialement reconnu en raison de son impact sur la biodiversité. La consommation de poissons peut également être nocive pour la santé au vu de l'accumulation de métaux lourds dans certains grands poissons au sommet de la chaîne alimentaire tels que le thon ou le saumon.*
- *Que l'impact prouvé des pesticides utilisés en agriculture sur la santé⁹ et la biodiversité¹⁰ pourrait être réduit en privilégiant autant que possible une alimentation biologique.*
- *Que sur le plan sanitaire, les recommandations de l'OMS en matière de consommation hebdomadaire de viande sont de deux fois par semaine, soit largement inférieures à ce qui est pratiqué en moyenne dans les restaurants scolaires à Carouge.*
- *Que pour l'instant, un seul repas par semaine est végétarien dans les restaurants scolaires de la commune.*
- *Que l'étude Swissaid réalisée en 2019 à la demande du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) de la Ville de Genève, a conclu à la nécessité de promouvoir les menus végétariens avec deux repas sans viande ni poisson par semaine dès 2019¹¹.*
- *Que pour des raisons éthiques ou religieuses, une minorité de personnes refuse également de consommer certains ou tous types de viandes et/ou de produits laitiers.*
- *Que le moindre coût financier d'un repas d'origine végétale, comparé à un repas contenant de la viande, permettrait de compenser le surcoût de l'augmentation de la part d'aliments biologiques et locaux.*
- *Que par ailleurs, la propension des élevages intensifs favorise les zoonoses¹², lesquelles provoquent une inquiétude croissante en termes de santé et de stabilité économique^{13,14}.*
- *Qu'il existe de plus en plus d'alternatives à la viande et au poisson en raison du développement exponentiel de substituts dans le secteur agroalimentaire¹⁵*

⁵ « https://www.swissveg.ch/effet_de_serre?language=fr ».

⁶ « Défini comme contenant des oeufs et/ou des produits laitiers, mais pas de viande ni poisson ».

⁷ « Défini comme exclusivement d'origine végétale ».

⁸ « <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/viande-et-produits-laitiers> ».

⁹ « <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/pesticides/les-pesticides-extremement-dangereux/les-ravages-des-pesticides-sur-la-sante> ».

¹⁰ « <https://www.nature.com/news/pesticides-spark-broad-biodiversity-loss-1.13214> ».

¹¹ « Denis Ruyschaert, Marie-Clémence Mouron et Mélissa Garry-Santamaria « Alimentation responsable en Ville de Genève : Soutenir les démarches proactives en alimentation responsable au sein de la restauration collective en Ville de Genève », janvier 2019 ».

¹² « Infections transmises de l'animal à l'être humain, telles que la grippe porcine, le VIH ou le Covid-19 ».

¹³ « <https://www.letemps.ch/opinions/lindustrie-viande-une-menace> ».

¹⁴ « <https://www.ffw.ch/fr/nouvelles/raisons-pour-lesquelles-les-zoonoses-comme-sont-en-augmentation/> ».

¹⁵ « <https://www.letemps.ch/economie/viande-vegetale-nouvelle-star-bourse> ».

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- À augmenter à minimum deux repas hebdomadaires l'offre végétarienne dans la restauration scolaire de la commune.
- À exiger que les menus de la restauration scolaire soient alignés autour des recommandations de la commission du EAT-Lancet sur l'alimentation, la planète et la santé¹⁶.
- À exiger que, dans les restaurants scolaires, lorsque le plat du jour n'est pas végétarien, une alternative végétarienne soit proposée pour les enfants qui ne mangent pas de viande.
- À effectuer une importante campagne de sensibilisation sur les impacts environnementaux et sanitaires de la surconsommation de produits animaux au niveau scolaire comme public, par exemple via des cours de cuisine, des expositions, ou des vidéos.
- À privilégier, dans la restauration scolaire, l'utilisation de produits animaux biologiques et d'origine GRTA ou suisses, nourris au fourrage suisse.

Les Vert-e-s

Le Président passe la parole aux motionnaires pour présenter leur texte.

M. Peterschmitt explique que les principaux objectifs de la motion sont les suivants : proposer une alternative végétarienne pour les enfants qui ne mangent pas de viande, augmenter le nombre de plats végétariens à deux par semaine (soit une fréquence qui se rapproche davantage des recommandations relatives tant à la santé qu'à l'environnement, et qui va également dans le sens d'une motion socialiste sur les produits bio et locaux que le Conseil municipal a adoptée précédemment) et réfléchir à la provenance des fourrages nourrissant les animaux qui sont servis dans les restaurants scolaires de Carouge. L'objectif global est donc de s'intéresser aux gains potentiels pour la santé d'une alimentation un peu moins carnée, en y intégrant également les bénéfices pour le climat et la lutte contre la déforestation. M. Jacot espère que le Conseil municipal fera bon accueil à cette motion.

M. Gubler indique que le groupe PLR souhaite manifester sa circonspection vis-à-vis de cette motion. En effet, le 29 octobre dernier, ce Conseil, dans sa composition actuelle, à la majorité moins une voix, a transmis au Conseil administratif la motion 033-2019, en l'invitant à engager le dialogue avec l'entreprise Novae afin de favoriser l'emploi de produits bio et GRTA dans les restaurants scolaires. Pour rappel, l'approbation de cette motion faisait suite à une séance de la commission des Affaires sociales, qui s'était réunie le 6 octobre dernier, et durant laquelle l'entreprise Novae avait fait une présentation très intéressante sur la gestion de ses restaurants scolaires et sur les principes qui la motivent. Cette entreprise a souligné le fait que la présence de produits bio ou GRTA dans les plats proposés aux élèves dépend essentiellement du stock disponible – l'on sait qu'à Genève, les agriculteurs n'ont pas nécessairement les moyens de produire des produits bio et GRTA pour toute la population. Pour rappel, les restaurants scolaires carougeois servent environ mille repas par jour. L'entreprise Novae expliquait qu'elle entreprenait déjà les efforts qu'elle pouvait faire pour remplir ces besoins-là, en s'approvisionnant auprès de producteurs de proximité. Suite à cette séance, des représentants de tous les partis s'étaient exprimés pour manifester leur satisfaction vis-à-vis des services de cette entreprise. Celle-ci avait également rappelé qu'elle avait une mission d'éducation au goût et que les utilisateurs des restaurants scolaires proviennent souvent de familles défavorisées, dans lesquelles des produits de qualité ne sont pas toujours accessibles (le repas d'aujourd'hui était

¹⁶ « EAT-Lancet_Commission_Summary_Report.pdf ».

de la blanquette de lotte). Le groupe PLR estime que cette mission d'éducation au goût implique de permettre aux enfants d'avoir accès à une alimentation saine et variée, qui inclut également de la viande de qualité et saine. L'entreprise Novae ne sert pas de saucisses industrielles, elle ne sert pas non plus de thon, mais privilégie des produits d'origine animale qui sont de proximité et qui respectent déjà certains principes écologiques. Enfin, le groupe PLR souhaite rappeler que les menus sont élaborés par des diététiciens compétents, assistés d'une ingénieure agro-alimentaire. Ces personnes sont en mesure de connaître, d'une part, les bienfaits d'une alimentation davantage végétalisée, tout en étant aussi informées sur les risques qu'une alimentation moins protéinée représente pour des enfants qui sont en pleine croissance. D'autre part, elles sont en mesure d'élaborer des menus selon les impératifs de santé, d'environnement, de biodiversité et de goût. Le groupe PLR estime que ce n'est pas aux politiciens d'expliquer à ces professionnels comment effectuer correctement leur métier. A ces objections sur le fond s'ajoute également une préoccupation concernant les coûts. Tous ces motifs conduisent le groupe PLR à refuser la prise en considération de la motion et à inviter le Conseil municipal à en faire de même.

M. Von Burg signale que cette motion a suscité un débat relativement nourri au sein du groupe socialiste, qui ne conteste pas le bien-fondé de la problématique mais dont certains membres ont été heurtés par le caractère massif et rapide de cette motion, après l'adoption en octobre d'une première motion qui allait dans le même sens. D'autres trouvaient qu'il valait malgré tout la peine d'entrer en matière sur la motion pour susciter une discussion au sein de la commission. Par conséquent, chaque membre du groupe socialiste s'exprimera en son âme et conscience.

M. Peterschmitt relève qu'un renvoi en commission pourrait être utile par exemple pour faire le point sur ce qui a été mis en place depuis la motion que le Conseil municipal a traitée en octobre dernier. Il souligne par ailleurs qu'une alimentation végétarienne est aussi importante pour diversifier les expériences en matière d'éducation au goût.

Mme Sana-Oppliger ajoute que les repas végétariens peuvent aussi être de qualité. Sa nièce, qui a huit ans, est végétarienne depuis quelques mois – en l'occurrence pour protéger les animaux. La sœur de Mme Sana-Oppliger est allée chez le pédiatre pour savoir comment elle pouvait continuer de nourrir sa fille sans que celle-ci n'ait de carences. Il s'avère que, d'après les médecins, les enfants peuvent tout à fait être végétariens tout en mangeant sainement. Puisque les enfants sont toujours plus nombreux à devenir végétariens, il serait d'autant plus intéressant de passer à deux repas végétariens par semaine. Cet aspect est différent de celui relatif à la nourriture bio que le Conseil municipal a effectivement déjà traité. Mme Sana-Oppliger est donc favorable au renvoi en commission. Elle invite vivement le Conseil municipal à prendre en considération cette motion, afin d'ouvrir la discussion sur l'alimentation des enfants carougeois.

M. Baertschi fait d'abord part d'une remarque anecdotique. Sa fille, qui est végane, a voulu voter aux élections au Grand Conseil pour des candidats végans. Sur les centaines de candidats au Grand Conseil, il n'y en avait qu'un qui était végan – il était du reste Vert'libéral. Cette anecdote permet de repositionner le débat, car certains sont enclins à faire facilement la morale. Sur le fond, M. Baertschi considère que cette motion va dans un sens compréhensible et qu'il partage personnellement. Cependant, il trouve malheureux qu'il faille quasiment quinze ouvrages pour arriver au bout de la réflexion. Cela est un peu déplacé, pour une motion. Si l'on veut lancer un débat, il faut peut-être le faire de manière un peu plus souple et moins dogmatique. M. Baertschi votera malgré tout cette motion.

Selon Mme Merle, cette motion est intéressante et n'est pas nécessairement en contradiction avec ce que le Conseil municipal a précédemment voté. Il ne s'agit pas de faire des enfants carougeois des végans, mais d'augmenter à deux le nombre de repas végétariens servis, sur cinq repas hebdomadaires. A titre personnel, Mme Merle trouve intéressant d'en discuter. En revanche, elle attire l'attention sur un point qui lui semble trop extrême et dogmatique. Le dernier paragraphe invite le Conseil municipal « à privilégier, dans la restauration scolaire, l'utilisation de produits animaux biologiques et d'origine GRTA [...] ». Elle espère que les membres du Conseil municipal, en tant que Genevois, soutiennent tous le label d'origine GRTA. Mais les produits d'origine GRTA ne sont pas et

ne peuvent pas être tous d'origine biologique, comme l'on a pu s'en rappeler lors des dernières votations. Mme Merle regretterait que la motion impose une condition « biologique et GRTA ». Elle encourage les commissaires à remplacer le « et » par un « ou », parce que l'on sait que les paysans qui suivent le label GRTA font tous les efforts possibles pour aller dans le sens d'une production et d'un élevage respectueux.

La parole n'étant plus demandée sur la prise en considération, le Président passe au vote.

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 12 non et 3 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Peterschmitt recommande à la commission d'inviter le médecin Armand Tanner, des HUG, qui a mené de nombreuses réflexions autour de l'alimentation, de la santé et de l'environnement.

Avec cette motion, M. Voignier relève que, pour prendre en compte certaines minorités, l'on va obliger les autres personnes à se nourrir de cette façon. Il invite les commissaires à se pencher sur la question suivante : si une personne a envie de viande, pourquoi l'obliger à manger une galette de sarrasin ? M. Voignier en parle en connaissance de cause, pour le vivre au quotidien puisqu'il a un fils qui est végétarien. Par ailleurs, il souhaiterait savoir combien d'enfants sont concernés, sur les mille repas servis par jour. Combien d'enfants ne mangent pas de viande, ou mangent halal, ou sont intolérants au lactose ? Si le Conseil municipal s'engage dans le sens de la motion, pourquoi ne pas revenir dans six mois avec une nouvelle motion demandant au moins un repas sans lactose par semaine ou par mois, un repas végétarien par semaine, etc. ? M. Voignier souhaite que les décisions ne soient pas prises à la va-vite, mais se basent sur des chiffres, et que l'on pense aussi aux autres enfants. Il recommande à la commission d'inviter à nouveau des représentants de l'entreprise Novae, qui pourront renseigner les commissaires sur ce point. Par ailleurs, il faut être conscient que le coût sera répercuté à un moment ou à un autre sur les familles, parce que la commune ne va pas tout prendre en charge. Les commissaires devront aussi s'interroger sur la mise en œuvre concrète de cette motion, dans le cas où celle-ci est adoptée. Pour terminer, M. Voignier revient sur la forme de la motion. Si certains veulent un point de situation sur ce qui a été réalisé depuis une année, ils ont d'autres moyens à disposition, comme demander de convoquer une commission des Affaires sociales, plutôt que de présenter un pavé, avec des demandes qui sont presque des exigences.

M. Mützenberg souhaite que la commission obtienne des clarifications de la part des représentants de Novae qui seront auditionnés sur la question des repas alternatifs. L'on a en effet entendu tout et son contraire sur la possibilité pour les végétariens d'avoir des repas végétariens. M. Mützenberg souhaite donc que cette question soit clarifiée une fois pour toutes en commission.

M. Von Burg recommande à la commission de revoir les considérants de la motion qui ont, selon lui, un aspect massif et qui sont en partie discutables. Il estime en effet que ces considérants peuvent être discutés, afin de rendre la motion moins massive et parce qu'ils ne sont pas vraiment en rapport avec ce qui est concrètement demandé et qui est relativement modeste et intéressant. Par ailleurs, M. Von Burg se joint à M. Voignier pour demander d'examiner les conséquences financières éventuelles de la motion.

Mme Cambier invite les commissaires à se pencher sur l'entité qui reprendrait la gestion des restaurants scolaires, puisque l'entreprise qui est venue présenter son travail en commission a précisé que les repas étaient composés d'environ 40% de produits régionaux et bio. Si cette motion devait être acceptée, il faudra donc réfléchir aussi à qui la commune donnera le mandat, parce que Mme Cambier ne pense pas que l'entreprise Novae pourra le faire.

14. MOTION 015-2021 P : POUR UNE ASSEMBLEE CITOYENNE COMMUNALE A CAROUGE

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- *Que les émissions de CO2 et la destruction de la biodiversité continuent à s'aggraver, qu'il est par conséquent nécessaire d'accélérer la transition écologique et que la rapidité avec laquelle les politiques publiques doivent être mises en œuvre est essentielle.*
- *Qu'il faut adopter une procédure de co-construction des solutions pour permettre de mobiliser l'intelligence collective et d'enclencher ensemble une profonde transformation de nos modes de vie.*
- *Que les démarches de concertations entreprises dans le cadre des projets d'aménagements du territoire sont insatisfaisantes et n'arrivent pas assez en amont dans les processus décisionnels mettant le plus souvent les citoyen.ne.s devant le fait accompli.*
- *Qu'une assemblée permet de donner davantage de place à la participation citoyenne dans la décision publique et constitue une réponse qui viendrait compléter et renforcer le système de démocratie représentative de notre commune.*
- *Que cette nouvelle forme de participation citoyenne a fait ses preuves en Suisse et à l'étranger, comme par exemple avec le Forum citoyen genevois, la Convention Constitutionnelle irlandaise¹⁷, le G1000 belge¹⁸, la Convention Citoyenne pour le Climat français¹⁹ ou encore les Commissions Délibératives des Parlements bruxellois.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A mettre en place une Assemblée Citoyenne Communale, indépendante et apolitique (affranchie d'une mouvance quelconque, d'un parti ou d'un.e candidat.e).*
- *A lui donner pour premier mandat d'accélérer la lutte contre les changements climatiques et l'écocide en proposant une série de mesures à mettre en place sur la commune permettant d'atteindre cet objectif dans un esprit de justice sociale (en s'appuyant notamment sur les objectifs fixés par le plan climat cantonal²⁰ et la stratégie biodiversité²¹).*

¹⁷ « Jane Suiter, David M. Farrel, Clodagh Harris, Eoin O'Malley (trad. Par Xavier Blandin), "La première convention constitutionnelle irlandaise (2013-2014) : un dispositif délibératif à fort légitimité ? » in Participation, 2019/1 (n°23), pp. 123-146. »

¹⁸ « Raphaëlle d'Yvoire, « Le G1000 belge, modèle de concertation citoyenne ? » in La Croix, 11.5.2017 ».

¹⁹ « « Les 149 propositions de la convention citoyenne pour le climat » in La Voix du Nord, 29.6.2020 ».

²⁰ « Plan climat cantonal. Volet 1 et 2. Service cantonal du Département. Adopté par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2017 ».

²¹ « Plan d'action du Conseil fédéral 2017 : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.). Berne. »

- *A intégrer l'Assemblée Citoyenne Communale dans les processus de concertation mis en place dans le cadre des grands projets d'aménagement et de la révision du Plan Directeur Communal.*
- *A proposer un lieu de débat et d'échange dans lequel les citoyen.ne.s peuvent capitaliser leurs idées et recevoir des informations (rencontrer des groupes d'intérêt, interroger des experts et/ou d'autres citoyen.ne.s).*
- *A permettre une transparence de l'Assemblée Citoyenne Communale et que tous les débats soient filmés et diffusés largement au public et que tou.te.s les habitant.e.s de Carouge puissent apporter leur contribution (sous forme de commentaires, propositions, etc.).*
- *A mandater un groupe de coordination indépendant et impartial chargé d'organiser cette Assemblée Citoyenne Communale, dont la mission sera notamment de définir les modalités d'un tirage au sort citoyen (illustrant la diversité des âges, des genres, des situations socio-professionnelles et des zones géographiques de la Ville de Carouge), d'inviter des intervenants et de désigner des facilitateurs.*
- *A constituer un groupe de surveillance afin de surveiller l'ensemble du processus et d'assurer que les principes de la conception de l'Assemblée Citoyenne Communale soient respectés.*
- *A s'engager à répondre publiquement aux propositions qui émanent de l'Assemblée Citoyenne Communale et à les mettre en œuvre.*

Les Vert-e-s.

Le Président passe la parole aux motionnaires pour présenter leur texte.

M. Peterschmitt revient brièvement sur le principe d'une assemblée citoyenne. Les participants consultent des experts et des personnes concernées par le sujet, posent des questions, délibèrent sur diverses options et font part de leurs recommandations, qui peuvent aider à façonner les politiques publiques à venir. Cela permet d'intégrer les citoyens en amont des projets, par exemple lors de PLQ ou d'autres projets d'envergure sur la commune. Cette assemblée citoyenne offre l'opportunité de découvrir les avis d'un vaste éventail de personnes et permet aussi aux personnes qui ont, pour différentes raisons, peu ou pas l'occasion d'exprimer leur avis, de le faire. Elle donne en outre aux représentants élus des perceptions plus variées sur les enjeux. D'autres lieux ont déjà mis en place des assemblées citoyennes. La ville de Carouge pourra donc réfléchir au processus en bénéficiant de ces expériences. M. Peterschmitt espère que le Conseil municipal fera bon accueil à cette motion et la renverra en commission, ce qui permettra de supprimer quelques craintes qu'un tel projet pourrait susciter.

M. Blanc ne comprend pas très bien cette motion. Il a l'impression que le Conseil municipal ne servirait plus à rien. Il y aurait en fait un doublement. Il peut comprendre qu'une assemblée citoyenne soit constituée dans un pays où il n'y a pas de démocratie semi-directe, contrairement à la Suisse ou à Genève. Il s'agirait en quelque sorte d'un gadget qui traiterait d'objets qui sont en réalité déjà traités au Conseil municipal puisqu'il existe ici des partis politiques, auxquels les adhérents soumettent des idées, qui remontent au Conseil municipal. M. Blanc ne voit pas pourquoi il faudrait ajouter encore une couche au sandwich des droits populaires. Par conséquent, il invite le Conseil municipal à refuser la motion.

M. Gubler abonde en partie dans le sens de M. Blanc. Il croit pouvoir s'exprimer en connaissance de cause sur la problématique des assemblées citoyennes puisqu'il a été actif pendant longtemps au Parlement des jeunes, qui a organisé diverses consultations de la population. L'an passé, il a aussi été invité par un groupe d'action politique avec lequel il n'a pas tellement d'affinités mais qui avait pour objectif d'organiser une assemblée citoyenne à Meyrin. Il a pu participer à plusieurs réunions sur cette question avec ce groupe et d'autres politiciens du canton, qui provenaient de presque tous les partis.

Concernant la motion, l'emploi de l'adjectif « apolitique » lui pose un problème puisque, manifestement, cette assemblée a pour vocation de traiter de sujets politiques. M. Gubler pense toutefois que ce que les motionnaires veulent dire, c'est que cette assemblée ne serait pas liée à un parti, qu'elle serait peut-être « apartisan » comme on l'entend parfois. Mais au-delà de cette volonté qu'ils expriment entre parenthèses, il s'agit d'une simple déclaration de principe puisque, dans les faits, cette motion est présentée par un parti en particulier, qu'elle prévoit déjà le programme des discussions, programme qui, un peu comme par hasard, correspond à l'agenda politique dudit parti, et qu'elle se conclut par un engagement assez formel du Conseil municipal à mettre en œuvre les propositions de cette assemblée. L'on a donc ici quelque chose non seulement de politique mais aussi de partisan qui devrait inviter les membres du Conseil municipal à la plus grande prudence au moment de prendre en considération cet objet. M. Gubler ne dit pas que la participation citoyenne est nécessairement une mauvaise chose. Au contraire, elle est positive. Il faudrait envisager de la promouvoir, mais elle implique nécessairement que les personnes concernées puissent déterminer les sujets qu'elles ont envie de traiter, ce qu'elles souhaitent voir se concrétiser pour leur commune. C'est le cas actuellement en ville de Genève avec le projet « Change ta Ville ! » qui est organisé conjointement par le Parlement des jeunes et la plateforme engage.ch et qui permet d'avoir une perspective bien plus large puisque, si l'on demande aux gens ce qu'ils veulent pour leur commune, certains diront sans doute qu'ils attendent une réaction au problème climatique, mais d'autres diront – et il faut aussi les écouter – qu'ils veulent plus de places de crèche, qu'ils veulent moins de beach-volley à proximité des Tours, qu'ils veulent plus de parkings, etc. M. Gubler ajoute que Carouge est certes une grande ville, mais elle est malgré tout une ville dans laquelle les politiciens entretiennent une certaine proximité avec les habitants. Cette tâche de représenter la volonté populaire, c'est le Conseil municipal qui l'assume – de façon assez réussie, selon M. Gubler. Ces motifs conduisent le groupe PLR à inviter les motionnaires, s'ils souhaitent se rapprocher de la population, à le faire en leur qualité de conseillers municipaux et à inviter le Conseil municipal à refuser la prise en considération de la motion.

M. Baertschi remarque que l'on dit souvent que trop de démocratie tue la démocratie. Dans une commune comme Carouge, les associations locales, voire de quartier, sont extrêmement vivantes. Une assemblée citoyenne, alors qu'il existe des groupements de quartier et que les urbanistes de la ville de Carouge vont aussi à la rencontre de ces groupements, M. Baertschi en voit mal l'utilité. Il s'agirait d'un doublon, par rapport à la structure associative qui est très vivante dans la commune. M. Baertschi considère toutefois qu'un parlement des jeunes pourrait peut-être se justifier à Carouge au vu des sauts de génération – il en parle en toute connaissance de cause. Personnellement, il ne votera pas la prise en considération, aussi parce qu'il considère que l'on n'engage pas de la sorte une discussion, en présentant ce type de projets, sans en discuter au préalable avec les différents groupes politiques et sans essayer de trouver un minimum de consensus – alors que le Conseil municipal a jusqu'à présent toujours travaillé comme cela. M. Baertschi n'est pas d'accord avec cette façon de vouloir faire du *forcing* sous prétexte que cela se fait ailleurs.

M. Von Burg est favorable à la prise en considération de la motion. Il a lui aussi été gêné par le fait que cette motion marche un peu sur deux pattes. Quand on commence à la lire, l'on ne sait pas très bien s'il s'agit d'une motion qui porte sur le climat ou d'une motion sur la démocratie de base. Il regrette cette manière d'entrer en matière, parce qu'il considère que la question de la démocratie de base est une question importante. Il sait que le Conseil municipal existe, il en est membre, mais qu'on ne s'y trompe pas : le Conseil municipal aussi est engoncé dans un certain nombre de règles dans sa manière de débattre, il ne peut pas faire n'importe quoi n'importe comment, et ce n'est pas réellement une discussion libre qui part complètement de la base. Par ailleurs, force est de constater une certaine désaffection du public vis-à-vis de la politique, pour de bonnes ou de mauvaises raisons. M. Von Burg considère que toutes les tentatives qui essaient non pas d'inféoder les gens à la politique mais de leur donner la possibilité de s'exprimer, de débattre ensemble, sont de bonnes propositions. Il ajoute qu'une assemblée citoyenne a été testée récemment à Vernier. Cette commune a terminé son expérience il n'y a pas longtemps et a publié un rapport. M. Von Burg trouverait intéressant, si la motion est prise en considération, que la commission reçoive des personnes de Vernier qui ont participé à cette démarche. Il relève que Vernier est une commune à certains égards comparables à Carouge. Le Conseil municipal ne doit pas ignorer qu'il existe peut-être d'autres besoins dans la population de discuter, de s'exprimer,

que de simplement voter pour des personnes qui, pendant cinq ans, sont censées la représenter. Par conséquent, M. Von Burg votera la prise en considération de la motion.

La parole n'étant plus demandée sur la prise en considération, le Président passe au vote.

La prise en considération est refusée par 15 non, 12 oui et 3 abstentions.

15. POSTULATS

Il n'y en a pas.

16. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

17. PÉTITION 003-2021 P : TAPAGE DIURNE ET NOCTURNE DANS LE BEACH-VOLLEY DE L'AGORESPACE DU QUARTIER DES TOURS

Cette pétition, munie de 12 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 8 juin 2021 et adressée au Conseil municipal.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Concerne : Tapage diurne et nocturne dans le beach-volley de l'agorespace du quartier des Tours, Carouge

Monsieur le Président,

Nous habitons depuis six ans au 10, boulevard des Promenades, avec notre fille âgée de huit ans. Depuis plus de cinq ans, nous subissons chaque année, de mai à septembre, des nuisances sonores insupportables. De 18h00 jusqu'au coucher du soleil (plus de 22h00 de juin à fin août), un même groupe d'individus adultes en provenance de tout le canton vient occuper le terrain de beach-volley pour des entraînements intensifs quotidiens faisant fi des riverains. Ils y ajoutent leur filet, plus haut que celui existant, et se mettent à jouer durant plus de trois heures, tous les jours, du lundi au dimanche, sans répit. Ils jouent de manière anormalement sonore en continu, à tel point que, même avec les fenêtres fermées, nous les entendons vociférer et taper sur leur ballon.

Pour ne plus subir ce vacarme, nous avons tenté à plusieurs reprises de discuter avec eux, sans succès. En septembre de l'année passée, un individu du groupe m'a poursuivi pour tenter de m'agresser. J'ai dû faire une déposition au poste de police. Notre fille, qui doit se coucher vers 20h30, n'arrive plus à dormir toute seule. Plusieurs fois, nous sommes sortis pour ne plus subir ce calvaire, mais nos moyens sont limités et nous ne pouvons pas nous permettre de dîner tous les soirs en ville pour rentrer à 22h00. De plus, mon épouse a des journées de travail relativement chargées et, une fois rentrée chez nous, il lui est impossible de se reposer. Leurs cris anxiogènes l'empêchent de prétendre à un repos auquel elle a droit.

Pour illustrer nos propos, vous trouverez en annexe une clé USB contenant des vidéos témoignant de notre quotidien (nous habitons au 5^{ème} étage). De plus, nous avons fait signer une pétition, uniquement aux habitants de notre immeuble dont l'appartement fait face à cet espace. Nous n'avons pas présenté la pétition aux habitants du 18 et 20 avenue Vibert, ni aux autres riverains qui, eux aussi, subissent les mêmes nuisances. Enfin, nous avons pu identifier les plaques d'immatriculation de deux individus qui, comme vous le constaterez, n'habitent pas à Carouge.

La situation se dégrade et la police municipale n'agit plus, estimant que les règlements cantonaux n'ont pas leur place en terre carougeoise. Nous attirons votre attention sur le fait que ces individus d'origine étrangère suscitent un sentiment de colère, certes justifié, mais qui se manifeste parfois par des propos xénophobes. Nous avons pu enregistrer une scène vraiment inquiétante car elle témoigne clairement de la mise en péril de notre savoir vivre ensemble.

À part ce problème quotidien qui finit par impacter notre santé, nous aimons notre quartier et nous ne pouvons, a priori, pas déménager. Nous espérons vraiment pouvoir compter sur votre soutien pour retrouver la tranquillité.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement (traitement différé)
- d) Soit le classement (donc sans traitement).

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif pour réponse.

M. Voignier propose le renvoi en commission des Pétitions, même si celle-ci ne pourra pas se réunir avant la pause estivale alors qu'il existe un certain degré d'urgence puisqu'il convient de traiter cette demande déjà pendant la période des beaux jours. Il pense que le Conseil municipal peut faire confiance au Conseil administratif pour être attentif à la situation durant l'été. Etant encore passé aujourd'hui devant ce lieu, il a pu constater que des panneaux avaient été installés pour influencer le comportement des usagers. Il serait souhaitable que la commission des Pétitions soit convoquée à la rentrée, pour avoir un point de situation sur les mesures que le Conseil administratif aura mises en place et savoir comment elles ont été perçues par les pétitionnaires. M. Voignier propose que cette commission soit aussi l'occasion de discuter de tous ces aménagements que la commune réalise à proximité des habitations. Ils sont souvent issus de bonnes idées mais l'on préfère généralement ne pas les avoir sous son balcon. M. Voignier souhaite donc que la commission soit attentive à la démarche des pétitionnaires et les reçoive à la rentrée, sachant également qu'il n'est arrivé que très rarement de ne pas recevoir les auteurs d'une pétition.

Si le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif, Mme Hiltbold souhaite qu'il lui fasse des recommandations puisque cette pétition, dont M. Antonioli a lu la lettre d'accompagnement, demande que cet espace soit fermé à partir de 18h ou 19h. Il serait donc utile que le Conseil municipal indique quelle suite il veut donner à cette demande. Mme Hiltbold précise que le Conseil administratif a déjà reçu l'auteur de la pétition, qui a aussi écrit de nombreux courriels à la mairie et à la police municipale, laquelle, contrairement à ce qui est écrit dans la lettre d'accompagnement, s'est rendue à de nombreuses reprises sur place. La question est de savoir si le Conseil municipal veut fermer cet espace à partir de 19h ou non. Un point de situation pourra bien sûr être fait à la rentrée lors d'une commission des Pétitions, qui pourra également traiter la question des différents aménagements à proximité des habitations, comme le propose M. Voignier, mais si la pétition est renvoyée au Conseil administratif, il serait nécessaire que celui-ci sache dans quel sens le Conseil municipal souhaite aller. Comme l'a mentionné M. Voignier, des affiches supplémentaires ont été posées et expliquent qu'à partir 21h, les cris et la musique sont interdits et qu'à partir de 22h, l'accès à cet espace n'est plus autorisé. Pour rappel, c'est le règlement sur la tranquillité publique qui fixe 21h.

M. Calame a pris note de l'attention que son préopinant avait de renvoyer en commission toutes les pétitions – M. Calame aurait aimé qu'il en fasse autant avec les pétitions des conseillers municipaux, qui s'appellent « motions ». Concernant la présente pétition, il passe régulièrement à cet endroit (peut-être pas la nuit). Les règlements sur le bruit ou les nuisances doivent être appliqués et le sont

certainement. Mais il souligne que cet équipement de beach-volley est un élément très important, qui a pris, avec l'agorespace, encore plus d'importance avec la pandémie : il s'agissait d'un haut lieu de réunion des jeunes qui n'avaient plus d'autres espaces disponibles. C'est peut-être dans ce contexte que ce groupe en est venu à jouer à cet endroit. M. Calame doit dire qu'il est assez impressionné par la qualité du jeu. Il lui est régulièrement arrivé d'interrompre son parcours pour les voir jouer, parce que ce sont de très bons joueurs. L'on pourrait aussi imaginer qu'une pétition soit déposée pour créer une équipe de beach-volley carougeoise, auquel cas il faudrait embaucher cette équipe. Depuis qu'il a pris connaissance de la pétition, M. Calame a prêté particulièrement attention au bruit. Il trouve que ce groupe fait moins de bruit que Federer quand il repousse une balle sur un court de tennis. Il ajoute qu'il s'agit certes d'un terrain de beach-volley, mais dont les enfants se servent aussi la journée comme d'un bac à sable. Selon M. Calame, l'attitude des personnes qui utilisent cet espace est respectueuse. La pétition est peut-être motivée par le fait que certaines communautés sont plus représentées que d'autres dans les équipes qui jouent au beach-volley, mais M. Calame n'a pas vu un groupe empêcher d'autres participants de jouer. Il faudrait effectivement trouver des solutions pour les éventuelles nuisances qui peuvent être causées, mais il ne faut pas fermer cet équipement qui fonctionne bien et qui a répondu pendant les restrictions sanitaires à un besoin d'activités en extérieur. Rendre inaccessible ce terrain aux heures où, après le travail ou les études, les jeunes viennent y jouer, serait vraiment brimant.

À la demande du Président, M. Voignier confirme qu'il propose que la commission des Pétitions entendent les pétitionnaires après l'été, parce qu'il ne s'agit pas ici d'un texte politique, mais bien de la population qui s'adresse au Conseil municipal pour être entendue. Il rappelle également que le Conseil municipal peut faire des recommandations en vue de la commission. Sur ce point, il rejoint les propos de M. Calame : l'objectif n'est pas de fermer le terrain de beach-volley. Une action a déjà été entreprise à propos de l'horaire, pour qu'il soit davantage en adéquation avec la vie des riverains. Il serait peut-être aussi utile de demander aux TSHM d'être plus présents cet été autour de ce terrain et d'encourager la police municipale à s'y rendre une ou deux fois. Lors de la commission, en septembre ou en octobre, il sera possible de demander aux pétitionnaires si ce qui a été entrepris a contribué au bien vivre-ensemble dans ce quartier. M. Voignier souligne encore une fois qu'il ne s'agit pas d'envisager la fermeture du terrain de beach-volley, qui est aussi un magnifique bac à sable où de très nombreuses mères font jouer leurs enfants et où des bancs viennent d'être installés. Ce n'est pas non plus l'optique des pétitionnaires, qu'il a pu rencontrer. M. Voignier signale encore qu'il a aussi été voir les personnes jouer au beach-volley – et en effet, elles jouent extrêmement bien.

Le Président se propose de mettre aux voix le renvoi en commission des Pétitions.

M. Calame s'oppose au renvoi en commission si cela signifie que l'accès n'est plus autorisé à partir de 19h, voire 18h. Il existe des règlements sur le bruit, d'autres mesures peuvent être appliquées et M. Calame se réjouit qu'elles le soient. Mais il ne faut pas restreindre l'usage de ce terrain au-delà du cadre légal admis pour une activité sportive.

Le Président précise que la pétition préconise une telle fermeture, mais ce n'est pas ce qu'ont préconisé les différents intervenants qui se sont exprimés ce soir.

Le renvoi en commission des Pétitions est accepté par 23 oui, 5 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre le tour des recommandations.

M. Fraomene invite les commissaires à faire attention aux décisions qui seront prises, parce qu'elles auront des répercussions. Il redoute que, si la ville de Carouge s'efforce d'atténuer le bruit qui provient du terrain de beach-volley, les riverains se plaindront ensuite du bruit qui provient du terrain de foot à proximité. Un traitement spécifique pour ce terrain risque aussi d'entraîner des pétitions relatives aux parcs et aires de jeux. La commission devra être vigilante à ce qu'elle veut mettre en place. M. Fraomene l'invite à se concentrer sur la prévention et sur un dialogue constructif avec les personnes qui viennent jouer mais aussi avec les pétitionnaires, plutôt que d'interdire.

M. Voignier recommande au Conseil administratif de porter une attention particulière à la situation durant l'été déjà. Il note que la commune a été réactive puisque des panneaux ont été posés pour que le bruit diminue dès 21h. Une présence des travailleurs sociaux hors murs en soirée pourrait être intéressante, afin d'instaurer un dialogue, avant d'éventuellement faire appel à la police municipale, ce qui pourrait être moins bien perçu par ces personnes qui semblent ouvertes au dialogue et peuvent comprendre que des familles habitent à proximité – ces personnes sont elles-mêmes parfois accompagnées par leur famille. M. Voignier encourage le Conseil administratif à ne pas aller vers une fermeture, mais plutôt à mettre en place de la prévention.

M. Von Burg relève que, d'habitude, quand une pétition est renvoyée en commission des Pétitions, celle-ci reçoit les pétitionnaires. En l'occurrence, il n'a pas entendu cette demande. Il part donc du point de vue qu'il n'est pas nécessaire de les recevoir.

M. Voignier s'est peut-être mal fait comprendre, mais il souhaite effectivement que les pétitionnaires soient entendus par la commission.

Mme Merle se demande s'il ne serait pas intéressant, pour la commission des Pétitions, d'entendre également un représentant de cette équipe de beach-volley. Ce qui se passe là ressemble à un conflit de voisinage. Il serait utile d'avoir les deux sons de cloche et de donner aussi la parole au groupe qui est mis en cause par les pétitionnaires.

M. Baertschi relève que le Conseil municipal peut changer ses principes, mais jusqu'à présent, il a toujours admis qu'il recevait les auteurs d'une pétition, même si celle-ci émanait d'une seule personne, sauf abus – c'est aussi une autre façon de concevoir la démocratie dont il était question plus tôt. Il se réjouit donc que la majorité du Conseil municipal ait renvoyé la pétition en commission, qui n'est pas surchargée au point de devoir refuser d'auditionner des pétitionnaires. M. Baertschi abonde ensuite dans le sens de Mme Merle, même s'il a entendu dire que certains membres de cette équipe de beach-volley avaient beaucoup d'allant. Il ajoute que la police municipale est peut-être aussi apte à régler certains problèmes, bien qu'il semble qu'elle ne puisse pas notifier d'amendes, en cas d'abus, parce que le terrain se trouve sur une propriété privée. Cette question pourra être précisée lors de la commission.

Outre les pétitionnaires et les « pétitionnés », M. Calame recommande à la commission d'entendre également les TSHM ou tout autre représentant de l'administration dans le domaine social qui puisse expliquer aux commissaires l'importance de cet équipement à cet endroit, notamment dans le cadre de la pandémie et de ce qui s'en est suivi. M. Calame invite en outre la commission à bien mettre en balance les avantages et les inconvénients pour les uns et les autres. Il souligne qu'il y a d'autres bruits : ceux de la circulation, des restaurants, de la ventilation de la station-service, etc. Les habitants sont peut-être aussi affectés par ces bruits-là. M. Calame souligne encore une fois qu'il faut prendre la mesure de cet équipement exceptionnel qui ne coûte pas grand-chose à la commune mais lui rapporte beaucoup. Il s'agit d'un lieu très important qui s'est développé de manière spectaculaire ces derniers mois.

Depuis trois ou quatre ans, M. Fraomene passe à cet endroit tous les soirs et tous les matins. Le soir, il n'a pas l'impression que ceux qui pratiquent le beach-volley font beaucoup de bruit. Il sait néanmoins que le bruit a tendance à monter. Il souhaite que la commission puisse voir, dans la mesure du possible, les vidéos dont il est fait mention dans la lettre d'accompagnement de la pétition, afin de mieux se rendre compte de la situation.

Sans nécessairement auditionner la police municipale en commission, M. Jacot trouverait intéressant que les commissaires aient un retour sur le nombre d'interventions qu'elle a effectuées, le nombre d'appels qu'elle a reçus et ce qu'elle a constaté objectivement. Cela permettrait d'avoir une vision globale.

18. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Complément de réponse de Mme Hiltpold à la question orale de M. Mützenberg sur les épaves de vélos

Pour rappel, M. Mützenberg souhaitait connaître les étapes qui sont suivies pour enlever les épaves de vélos. Il demandait également si les actions pouvaient être menées de manière plus régulière afin de préserver les places vélos, au vu de la difficulté de trouver actuellement des places pour garer les vélos dans les lieux prévus à cet effet.

Mme Hiltpold avait déjà répondu en partie à cette question, mais elle souhaite apporter le complément suivant.

Une procédure est appliquée pour les cycles qui sont en état d'épaves, qui sont abandonnés sur l'espace public. Par épave, l'on entend un cycle dont l'état rend sa vente impossible, qui est partiellement démonté ou dont le numéro de châssis est altéré ou détruit, selon l'article 11 du règlement sur le service cantonal de la fourrière des véhicules. On peut penser aux défauts suivantes : état général très dégradé, câbles de frein rouillés, coupés ou bloqués, chaînes très rigides entre les maillons, roues voilées, défauts de pièces (attention, la selle et la roue peuvent avoir été retirées pour prévenir le vol).

En fonction des doléances de la population ou sur initiative pour répondre aux besoins, la police municipale planifie des enlèvements de cycles en état d'épaves. La fréquence de ces enlèvements est aléatoire.

En règle générale, un premier constat est effectué. Lors de chaque constat, la police municipale pose un collet rouge sur le guidon du cycle avec l'indication de la date du constat et du matricule de l'agent. Une semaine après la pose des premiers collets, un deuxième passage est effectué afin de répertorier les cycles qui sont toujours sur place. Ensuite, un enlèvement des épaves est coordonné avec le SVEM, en présence des APM pour prise en charge et destruction.

La police municipale répertorie toutes les informations concernant les épaves, avec dossier photo, constat, numéro de cadre, etc. Depuis le début de l'année 2021, elle a procédé à l'évacuation de 39 épaves, en collaboration avec le SVEM, à l'occasion de quatre actions planifiées entre le mois de mars et de mai.

Mme Hiltpold ajoute que ces actions sont donc planifiées, parfois suite à des doléances. Elles ont lieu pour plusieurs épaves simultanément, afin de ne pas devoir intervenir chaque fois séparément. Elles se déroulent entre trois et quatre fois par année, plutôt au printemps, quand les habitants ressortent leurs vélos. La police municipale doit d'abord s'assurer qu'il s'agit bien d'une épave, parce que parfois un vélo qui semble abandonné ne l'est pas.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Baertschi : Exploitation de terrasses dans les cours et jardins

Avec la levée des restrictions prises lors de la pandémie, on a assisté ces derniers temps à l'apparition de terrasses, de restaurants dans les cours et jardins. Des doléances d'habitants riverains, atteints par un non-respect de leur tranquillité et dont le soussigné a eu écho, sont apparues notamment à la rue Caroline et à la rue Ancienne. Compte tenu de l'implantation manifestement inappropriée de certaines de ces terrasses au sens où l'entend la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et

le divertissement (LRDBHD, L 2 22), le Conseil administratif peut-il me dire comment il entend gérer cette problématique dans le respect des dispositions légales ?

M. Von Burg : Transparence

Selon son article 18, la LIPAD stipule ce qui suit : 1. Les institutions communiquent spontanément au public les informations qui sont de nature à l'intéresser, à moins qu'un intérêt prépondérant ne s'y oppose. 2. L'information doit être donnée de manière exacte, complète, claire et rapide. 3. Les institutions informent par des moyens appropriés à leurs ressources et à l'importance des informations à diffuser. Dans la mesure du possible, elles utilisent les technologies modernes de diffusion de l'information.

Puis à son article 22 qui concerne les communes, la LIPAD précise, pour ce qui est des exécutifs : 1. Les exécutifs communaux informent notamment sur les objets et les résultats de leurs délibérations.

Le Conseil administratif est-il d'avis qu'il réponde actuellement aux exigences de la LIPAD ? Dans le cas contraire, comment le Conseil administratif envisage-t-il à l'avenir d'envisager régulièrement et rapidement la population sur les objets et les résultats de ses délibérations ?

Mme Châtelain : Chapelle dite du Centenaire, 8

Je vais devoir revenir sur vos réponses du 27 mai 2021, à mes questions écrites lors du CM du 25 mai 2021, étant donné que vous n'avez pas donné de réponses claires à toutes les questions. Je me permets donc de reformuler les points qui sont restés en suspens.

1. Le mandat du CM mentionnait clairement de tout entreprendre pour préserver cette chapelle, en cherchant des solutions avec le propriétaire. Dans la réponse à mes questions, vous mentionniez que la Commune souhaite apporter son appui. Est-ce juste un souhait ou y a-t-il des propositions concrètes, car le mandat du Conseil municipal va bien au-delà du souhait. En effet, la deuxième partie du mandat, soit en cherchant des solutions avec le propriétaire, fait partie intégrante du mandat.
2. Dans vos tentatives de négociations, si négociation il y a eu, quelles étaient les propositions concrètes faites à la EELG, qui pourraient lui permettre de revenir sur sa volonté de reconstruire un nouveau lieu de culte.
3. Est-ce que la Commune compte proposer des locaux de substitution gratuits ?
4. Est-ce que la Commune a proposé ou envisage de proposer des aides financières, pour que la chapelle puisse être rénovée et ainsi mise en conformité ?
5. Quelles sont les démarches concrètes que la Commune a entreprises pour proposer un terrain d'échange dans le périmètre au bord du parc du CEVA ?
6. Combien de rencontres ont eu lieu entre le propriétaire du terrain et de la bâtisse et vous ou vos services, en vue d'une résolution de ce problème ?
7. Pour quelle raison vous vous étonnez que le projet s'éloigne assez fortement du projet initial, étant donné que ces modifications ont été effectuées pour satisfaire aux demandes formulées par vos services ?
8. Est-ce que la Commune a établi son Plan directeur communal avec l'inventaire des bâtisses à préserver, comme la Cour des comptes vous l'a demandé dans son courrier de 2020 ?

9. Dans l'article vous dites que cette bâtisse fait partie intégrant d'un ensemble historique remarquable. Doit-on en conclure que vous n'acceptez pas le jugement qui a débouté les opposants avec leur demande de la mise à l'inventaire de cette chapelle ?
10. Si oui, est-il normal que le CA et ses services communaux ne respectent pas le jugement et mettent en avant des arguments pourtant déboutés en deuxième instance ?

D'avance merci pour vos réponses claires et précises.

Questions orales

Mme Uldry : Marché - vélos

Mme Uldry a été interpellée par plusieurs personnes et a elle-même constaté qu'énormément de vélos sont accrochés aux barrières situées autour de la place du Marché, surtout les jours de marché. Il n'est plus possible de s'asseoir sur les barrières – étant précisé que les bancs, qui sont très prisés, sont souvent déjà occupés. Mme Uldry demande s'il serait envisageable de mettre une signalisation ou de trouver une autre solution pour que les vélos se parquent ailleurs.

Mme Molinari remarque qu'en effet, les parkings vélos sont de plus en plus souvent saturés, en particulier le samedi matin sur la place du Marché, raison pour laquelle les cyclistes garent leur vélo contre ces barrières, probablement pour pouvoir les cadenasser et éviter ainsi les vols. Elle a elle-même constaté que les places vélos des deux côtés de la place du Marché étaient pleines le samedi matin, voire complètement saturées. Une réflexion est en cours. Elle a commencé dans le secteur des Noirettes et se poursuit maintenant sur le secteur n° 2, qui comprend l'hyper-centre-ville, afin de trouver des solutions pour augmenter le nombre de places vélos mais aussi deux-roues motorisés (en effet, le problème se pose aussi par exemple sur la place du Temple pour les deux-roues motorisés). Mme Molinari voit mal la mise en place de solutions à court terme, hormis rappeler quels sont les emplacements de parcage autorisés. En revanche, à moyen terme, des solutions seront mises en œuvre puisqu'une réflexion est en cours sur le développement des places deux-roues (vélos et deux-roues motorisés).

Mme Hiltbold signale que, suite à une remarque de M. Morex, une signalétique avait été installée pour éviter que les vélos soient attachés sur les barrières à la hauteur des WC publics de la place du Marché. Cette mesure a eu un certain effet. Pour ce qui est du contrôle du stationnement, la police municipale ne peut pas faire grand-chose, hormis de la sensibilisation. Le Conseil administratif examinera ce qui peut être mis en œuvre pour les vélos accrochés aux barrières autour de la place du Marché.

M. Voignier : Théâtre

M. Voignier a eu la chance, comme d'autres membres du Conseil municipal, de visiter le théâtre et la salle des fêtes, dont il salue la qualité. Il a été bien sûr attentif au parcours que devrait faire une personne à mobilité réduite. On l'a rassuré tout au long de la visite – les personnes à mobilité réduite pourront même choisir des places dans le théâtre, ce qui se fait très rarement ailleurs. Mais à la fin de la visite, il a demandé à l'architecte ce qu'elle avait prévu pour les entrées. Il a été pour le moins surpris d'entendre que les portes ne seraient pas automatiques et qu'il n'y avait pas de sas d'entrée libre – il espère que le Conseil administratif pourra le rassurer sur ce point. Mais surtout, il a été presque choqué quand l'architecte lui a dit que, de toute façon, les personnes à mobilité réduite venaient accompagnées. Aujourd'hui, l'on veut que les personnes à mobilité réduite soient le plus autonomes possible, l'on veut amener chacun vers la culture. Les personnes à mobilité réduite doivent être considérées de la même façon que les autres. M. Voignier demande donc au Conseil administratif d'être attentif à ce point, pour éviter qu'à l'inauguration de ces deux bâtiments, l'on ne se rende compte que les portes sont trop lourdes ou mal conçues et que l'on soit forcé de dire aux personnes à mobilité réduite qu'elles doivent venir accompagnées parce que, sinon, elles n'arriveront pas à ouvrir la porte d'entrée.

Mme Lammar remercie M. Voignier pour sa remarque judicieuse. A priori, le bâtiment du théâtre a été pensé pour que tout un chacun, qu'il soit à mobilité réduite ou non, puisse accéder partout, que ce soit à la grande salle, à la petite salle, au foyer, etc. Le Conseil administratif s'assurera qu'il n'y a pas eu de malentendu pour la porte d'entrée, mais en principe l'accès pour les personnes à mobilité réduite a bien été étudié.

M. Baertschi : Aménagement urbain du Vieux Carouge

M. Baertschi revient sur une communication de Mme Molinari. Il y a deux ans, lors de la révision du plan directeur communal, toutes les associations avaient été consultées, sauf Le Boulet, qui se trouvait en fin de liste et que Mme Lorenz avait oublié. Pour rappel, Le Boulet compte plus de 150 membres. À ce titre, elle est l'une des associations les plus importantes à Carouge. Plus tôt, lorsque Mme Molinari a mentionné le réaménagement de la rue piétonne, M. Baertschi a constaté que Le Boulet avait de nouveau été oublié. Il tenait à le relever, afin que cette association puisse être rajoutée à la liste.

Mme Molinari ne pense pas qu'il y ait une volonté quelconque d'oublier Le Boulet, qui fait un travail remarquable par rapport au patrimoine. Il s'agissait à l'époque certainement d'un oubli. Concernant la rue piétonne, elle a cité les entités qu'il était prévu d'intégrer au jury du concours, en prévision du travail sur le plafond artistique qui, malheureusement, ne pourra pas avoir lieu. Mais quand il s'agira de consulter diverses associations, Le Boulet sera consulté également.

Mme Cambier : Quid des WC publics ?

Mme Cambier a été interpellée par des habitants qui se plaignent qu'avec l'arrivée des beaux jours, certains vont uriner dans les jardins, les jours de marché à la place du Marché. Elle a aussi entendu dire que certains prenaient le parc Cottier pour des toilettes publiques. Le problème des WC publics n'est pas nouveau à Carouge. Mais aujourd'hui, les toilettes à la place du Marché sont ouvertes, de même que les bistrotts aux alentours. Mme Cambier souhaite donc savoir ce que la commune peut faire contre ce genre d'incivilités.

Mme Lammar confirme que les toilettes à la place du Marché sont ouvertes, même si – pour rebondir sur la question de M. Voignier – elles sont loin d'être optimales puisqu'elles sont situées en sous-sol et ne sont donc pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, installer un édicule sur la place du Marché, qui fait partie du patrimoine carougeois, poserait un certain nombre de problèmes. Cette solution avait été étudiée, mais elle s'est avérée bien compliquée. Les toilettes à la place de Sardaigne sont, quant à elles, ouvertes lors des manifestations. Il y a quelques années, le Conseil administratif avait proposé un édicule en test, mais le Conseil municipal avait préféré attendre la rénovation de la place de Sardaigne, estimant qu'un seul édicule ne serait pas suffisant. Ce point a donc été intégré aux études sur la rénovation de la place de Sardaigne. Cela dit, au vu du vote de ce soir, l'approbation de la délibération n'est pas certaine et Mme Lammar n'est pas sûre que la commune puisse aller rapidement de l'avant sur la question des toilettes de la place de Sardaigne. Les autres WC publics sont ceux des Tours. Ils sont ouverts lors de « Tour de Plage », pour répondre aux besoins urgents de la population. Concernant les personnes qui vont se soulager dans les plates-bandes, il est malheureusement impossible de mettre un APM derrière chaque personne. Comme pour toutes les incivilités liées aux activités nocturnes à Carouge, la commune essaie de trouver des solutions, mais elle ne pourra hélas jamais totalement les exclure.

Mme Hiltbold remarque que la problématique est compliquée. Elle rappelle qu'il était question également d'étudier un système, qui existe dans d'autres villes, pour que les restaurateurs acceptent que les personnes viennent se soulager dans les toilettes de leur établissement, à condition qu'ils aient un autocollant et que la commune leur verse un certain montant. Mais la question des toilettes publiques étant liée à la rénovation de la place de Sardaigne, le dossier n'a pas avancé. Cela dit, des toilettes publiques sont à disposition à la place du Marché. Pour le reste, comme l'a dit Mme Lammar, la police municipale ne peut pas être derrière chaque personne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h25.